

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 285

11 février 2011

SOMMAIRE

Air 2007 S.A.	13644	Motus Sicav	13643
An der Flebour S.A.	13648	MSE S.A.	13644
Blisworth Management S.A.	13637	Newell Luxembourg Finance S.à r.l.	13645
Capacity Allocation Service Company CWE S.A.	13649	New-G S.à r.l.	13644
Capacity Allocation Service Company.eu S.A.	13649	Nise Investments SPF S.A.	13645
Ets Jacoby S.A.	13649	Nouvelle ALIMENT CENTRAL s.à r.l. ...	13644
FR Horizon Holding S.à r.l.	13640	O.B.B. Reinvest (France) S.A.	13638
FR Horizon Topco Sàrl	13641	O.B.B. Worcester S.A.	13637
Général Service Investissement S.A.	13678	Optilor S.à r.l.	13645
Général Service Investissement S.A. - SPF	13678	Ortus S.A.	13645
Horizon Newco S.à r.l.	13641	Otim S.à r.l.	13646
Immobilière Hock S.à r.l.	13676	Otto Finance Luxembourg A.G.	13645
Inteclux Software Engineering S.A.	13676	Paneton Holding S.A.	13646
Isolation Benelux S.à r.l.	13676	Paneton Holding S.A.	13646
Laborde S.A.	13636	Pangaea S.A.	13646
Les Bovins du Nord (Nordvieh) Sàrl	13677	Papa e Citu S.à r.l.	13646
LinguaLux	13677	PARTINVEST GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial	13647
LMH-Invest	13677	PATHFINDER Corporation	13647
Lux Autoland	13677	Polyphonic Communications S.A.	13647
Lux Industries Services S.à r.l.	13639	Port-Louis S.à r.l.	13647
Luxmat A.G.	13680	Power Panels S.A.	13646
Maison Pierre Winter-Hermes Sàrl	13642	Qernel Management Solutions S.A.	13648
Malerbetrieb Schorn Sàrl	13642	Real Estate Development S.A.	13648
Markets Informations Stock Exchange S.A.	13638	Realkapital 2 S.à r.l.	13634
Markets Informations Virtual Exchange S.A.	13642	Regus No. 1	13638
M-Décor S.à r.l.	13680	Riviera Hotel Investments S.A.	13638
Mencor (Luxembourg) S.A.	13642	Road One Management S.A.	13639
Mencor (Luxembourg) S.A.	13643	ROLLINGER Chauffage/Sanitaire	13647
Menuiserie B. Peters	13680	ROLLINGER Toiture	13648
Méridienne de Participations S.à r.l.	13642	Routing Finance & Co S.A.	13648
Metzinger Bau Sàrl	13643	RS-IC S.à r.l.	13676
Minerfer S.A.	13643	Salon Le Coiffeur Bettina JUENGELS et Co	13676
Moselle Bois S.à r.l.	13643	Sunrise Holdings S.à r.l.	13644
		Tailored Financing and Consulting Service Group S.à r.l.	13639

Realkapital 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 138.881.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Realkapital 1 S.à r.l. (before Realkapital Aktiv Europa Lux, S.à r.l.), a limited liability company established under the laws of Luxembourg having its registered office at L-1222 Luxembourg, rue Beck, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 138.879, hereby represented by Laurent WALLENBORN, private employee, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 7th, 2010.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the sole partner of "Realkapital 2 S. à r.l." a "société à responsabilité limitée", with registered office in L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 138.881, (the "Company") incorporated by deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, dated May 15th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1516 dated June 19th, 2008. The Articles of the Company have been modified for the last time pursuant to a deed of the same notary, dated June 10th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1652 dated July 4th, 2008.

The 125 (one hundred and twenty-five) shares of the Company with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500.-) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholders present or represented declares that it has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- 2) Appointment of one liquidator and determination of its powers.
- 3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the Sole Shareholder.

First resolution

The Sole Shareholder resolves, in compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

Third resolution

The Sole Shareholder appoints as liquidator Mister Markus KRUIJS, private employee, born on May 18th, 1975 in Göteborg (Sweden) with professional address in L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator").

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that the liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

It can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory note (s) in the possession of the Company to the Company's shareholder.

It can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which it will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Realkapital 1 S.à r.l. (anciennement Realkapital Aktiv Europa Lux S.à r.l.), une société établie sous les lois du Luxembourg et son siège social au L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 138.879, ici représentée par Laurent WALLENBORN, employé privé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 7 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentées comme dit ci-avant, déclare être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «Realkapital 2 S. à r.l.», avec siège social à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138881 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 mai 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1516 du 19 juin 2008. Les Statuts de la Société ont été modifiés suivant acte du même notaire le 30 juin 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1652 du 4 juillet 2008.

Toutes les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et définition de ses responsabilités;
- 3) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique.

Première résolution

L'Associé Unique décide, en conformité à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la dissolution et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société en ce qui concerne l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Markus KRUIJS, employé privé, né le 18 mai 1975 à Göteborg (Suède), demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Quatrième résolution

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»).

Le Liquidateur devra dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Vis-à-vis des tiers la Société sera tenue par la seule signature du Liquidateur.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son actionnaire.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Wallenborn et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. LAC/2010/57150. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168823/128.

(100195634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Laborde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.099.

Im Jahre zweitausendzehn, am sechzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Azette.

Findet die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft LABORDE S.A., mit Sitz in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, eingetragen im Handelsregister Luxembourg, unter Sektion B, Nummer B 28099, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den damaligen Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen aus Luxemburg am 28. April 1988, veröffentlicht im Memorial C Nummer 198 von 1988 statt.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Anouar BELLI, Angestellter, mit Berufsanschrift in L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Sandra SCHWEIZER, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Fräulein Sarah URIOT, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl.

Der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Entscheidung über die einvernehmliche Liquidation der Gesellschaft.
2. Ernennung eines Liquidationsverwalters und Festlegung dessen Befugnisse.
3. Verschiedenes.

II. Die persönlich anwesenden und die vertretenen Aktionäre, sowie die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angeführt. Diese Anwesenheitsliste, sowie drei Aktieninhabertzifikate, nachdem sie ne varietur durch den Versammlungsvorstand und den amtierenden Notar unterzeichnet wurden, bleiben vorliegender Urkunde beigefügt, um mit ihr zusammen einregistriert zu werden.

III. Da das Gesellschaftskapital vollständig durch die Aktionäre oder deren Vollmachtnehmer vertreten ist, waren Einberufungen hinfällig.

IV. Die gegenwärtige Versammlung, welche das vollständige Gesellschaftskapital darstellt, ist demnach rechtmässig zusammengetreten und kann ordnungsgemäss über die Tagesordnung befinden.

Nachdem der Vorsitzende diese Erklärung abgegeben hat, wird zur Erledigung der Tagesordnung geschritten und die Generalversammlung fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

13637

1. *Beschluss*

Die Versammlung beschliesst einstimmig die Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tag in Liquidation zu setzen.

2. *Beschluss*

Als Liquidationsverwalter wird die Gesellschaft mit beschränkter Haftung «Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.A R.L.», mit Sitz in L-2146 Luxemburg, 63-65, rue de Merl, eingetragen im Handelsregister Luxemburg, unter Sektion B, Nummer B 60219 ernannt.

Der Liquidationsverwalter hat als Aufgabe die Aktiva zu realisieren und die Passiva zu bereinigen.

Der Liquidationsverwalter kann die sich in Liquidation befindliche Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift uneingeschränkt verpflichten.

Er verfügt über die Befugnisse welche in Artikel 144 des Gesetzes vom 10.08.1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehen sind.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben diese vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: A.Belli, S.Schweizer, S.Uriot, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16025. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168698/55.

(100195522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Blisworth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 108.626.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue le 19 novembre 2010*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, des actionnaires de la société Blisworth Management SA qui s'est tenue à Luxembourg le 19 novembre 2010

1. la constatation de la démission de la société OBB Realinvest (Europe) SA de sa fonction d'administrateur

2. la nomination de Manny Elman, demeurant au 1 Croi na Greine, Carrowhubbock, Enniscrone, Irlande à la fonction d'administrateur. Le mandat de ce nouvel administrateur a pris effet ce jour et expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2010169008/15.

(100196444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

O.B.B. Worcester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 109.624.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue le 19 novembre 2010*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, des actionnaires de la société OBB Worcester S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 19 novembre 2010

1. la constatation de la démission de la société OBB Realinvest (Europe) SA de sa fonctions d'administrateur

2. la nomination de Manny Elman, demeurant au 1 Croi na Greine, Carrowhubbock, Enniscrone, Irlande à la fonction d'administrateur. Le mandat de ce nouvel administrateur a pris effet ce jour et expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2010169314/15.

(100196446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

O.B.B. Realinvest (France) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 122.720.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue le 19 novembre 2010*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, des actionnaires de la société OBB Realinvest (France) S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 19 novembre 2010

1. la constatation de la démission de la société OBB Realinvest (Europe) S.A. de sa fonction d'administrateur

2. la nomination de Manny Elman, demeurant au 1 Croi na Greine, Carrowhubbock, Enniscrone, Irlande à la fonction d'administrateur. Le mandat de ce nouvel administrateur a pris effet ce jour et expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2010169313/14.

(100196445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Regus No. 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.709.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 8 décembre 2010

Gérant:

1.1. Ulrich Ogiermann a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 8 décembre 2010;

1.2. Douglas Sutherland, ayant pour adresse le 12 rue Joseph Tockert; L-2620 Luxembourg a été nommé gérant de la société avec effet au 8 décembre 2010 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Pour extrait conforme

La société

Un mandataire

Référence de publication: 2010169362/16.

(100196411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Riviera Hotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 117.795.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 21 décembre 2010

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'Administrateur de la Société, avec effet au 21 décembre 2010, de:

- Monsieur Grégory MATHIEU

- Monsieur Romain LEROY

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIVIERA HOTEL INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2010169385/15.

(100196405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Markets Informations Stock Exchange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 74.723.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005866/9.

(110006643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Roade One Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 108.627.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue le 19 novembre 2010*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, des actionnaires de la société Roade One Management S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 19 novembre 2010

1. la constatation de la démission de la société OBB Realinvest (Europe) S.A. de sa fonction d'administrateur

2. la nomination de Manny Elman, demeurant au 1 Croi na Greine, Carrowhubbock, Enniscrone, Irlande à la fonction d'administrateur. Le mandat de ce nouvel administrateur a pris effet ce jour et expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2010169386/15.

(100196447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Tailored Financing and Consulting Service Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 107.130.

Infolge einer Anteilsabtretung vom 9. Dezember 2010, setzt sich das Kapital der Gesellschaft wie folgt zusammen:

D.A.L. Holding S.A., SPF, mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg	100
Total:	100 Anteile

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Dezember 2010.

GT Experts-Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010169449/15.

(100196417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Lux Industries Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 152.205.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf novembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1) Yuksel BEKTAS, chef d'entreprise, né à Ortakoy (Turquie) le 1^{er} juillet 1974, demeurant à F-57320 Bouzonville, 19, rue Saint Paul et

2) Fadime GÖKDEMIR, sans état, née à Ortakoy (Turquie) le 9 mars 1964, demeurant à F-57320 Bouzonville, 2, rue du Rhin.

Seuls associés de LUX INDUSTRIES SERVICES S. à r.l. avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 152 205, constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster du 19 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 966 du 7 mai 2010.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils étendent l'objet social à la soudure et la chaudronnerie.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet

a) le traitement de surfaces métalliques;

- b) le ferrailage pour béton armé;
- c) la soudure, et
- d) la chaudronnerie.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bektas, Gökdemir et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 7 décembre 2010. Relation EAC/2010/15206. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce:

Dudelange, le 13 DEC. 2010.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010169689/56.

(100195589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

FR Horizon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.205.563.704,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.474.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 9 décembre 2010

En date du 9 décembre 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul LAMBERTS, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Hille-Paul SCHUT, employé, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage au Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Mark McCOMISKEY
- Dod WALES

Gérants de classe B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard BREKELMANS
- Johan DEJANS
- Hille-Paul SCHUT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Hille-Paul Schut

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010170953/28.

(100196403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

FR Horizon Topco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.205.557.623,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.941.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 9 décembre 2010

En date du 9 décembre 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul LAMBERTS, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Hille-Paul SCHUT, employé, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage au Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Mark Mc COMISKEY
- Dod WALES

Gérants de classe B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard BREKELMANS
- Johan DEJANS
- Hille-Paul SCHUT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2010170954/27.

(100196430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Horizon Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.131.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 9 décembre 2010

En date du 9 décembre 2010 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul LAMBERTS, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Hille-Paul SCHUT, employé, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage au Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Mark McCOMISKEY
- Dod WALES

Gérants de classe B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Johan DEJANS
- Hille-Paul SCHUT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2010170959/26.

(100196426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Markets Informations Virtual Exchange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 78.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005867/9.

(110006477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Maison Pierre Winter-Hermes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 69, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 93.570.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005873/10.

(110006731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Méridienne de Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 102.641.

Les comptes annuels au 15 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005885/9.

(110006242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Malerbetrieb Schorn Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.787.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.01.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011005874/12.

(110006220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Mencor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 52.433.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005881/10.

(110005990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Mencor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 52.433.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005882/10.

(110005991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Metzinger Bau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005887/10.

(110005876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Moselle Bois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 64, Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 61.035.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.01.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011005898/12.

(110006237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Minerfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.970.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005894/10.

(110006344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Motus Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 79.640.

Les comptes annuels au 31.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lemanik Asset Management Luxembourg SA

Signatures

Référence de publication: 2011005900/11.

(110006800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

MSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 85.349.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005901/10.

(110006416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Nouvelle ALIMENT CENTRAL s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 6, Um Mierscherberg.
R.C.S. Luxembourg B 101.497.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005920/10.

(110006208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Air 2007 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 132.392.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2011006134/13.

(110005651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

New-G S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 2, rue Jean Origer.
R.C.S. Luxembourg B 114.103.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005924/10.

(110006641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Sunrise Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 132.254.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006023/11.

(110006835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Newell Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 465.550,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

DLA PIPER UK LLP

Référence de publication: 2011005925/12.

(110006115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Nise Investments SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 110.961.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005929/10.

(110005804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Optilor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 27.269.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.01.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011005935/12.

(110006321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Ortus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 129.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005937/10.

(110005932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Otto Finance Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafsstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 83.846.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005939/10.

(110006147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Otim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4086 Esch-sur-Alzette, 41, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 132.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005938/9.

(110006552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Paneton Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 51.290.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005944/9.

(110005859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Paneton Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 51.290.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005945/9.

(110005888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Pangaea S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 88.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005947/9.

(110005900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Papa e Citu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9155 Grosbous, 2, rue de Mersch.
R.C.S. Luxembourg B 104.452.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.01.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011005949/12.

(110006330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Power Panels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 123.497.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.01.2011.
Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.
Luxembourg

Référence de publication: 2011005962/12.

(110006356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

PARTINVEST GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 35.696.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005951/10.

(110006457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

PATHFINDER Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 108.137.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005952/9.

(110006098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Polyphonic Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.336.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011005960/10.

(110006209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Port-Louis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 7, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005961/9.

(110006085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

ROLLINGER Chauffage/Sanitaire, Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 117.654.

Le bilan au 31 décembre 2009 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Helmsange, le 11/01/2011.

Référence de publication: 2011005980/10.

(110005962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Qernel Management Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 138.084.

Les comptes annuels au 31.03.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011005968/9.

(110006648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Real Estate Development S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 29.211.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011005974/12.

(110006283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

ROLLINGER Toiture, Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 117.653.

Le bilan au 31 décembre 2009 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Helmsange, le 10/01/2011.

Référence de publication: 2011005981/10.

(110005852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Routing Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 92.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005982/9.

(110006281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

An der Flebour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 100.317.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 7 décembre 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 décembre 2010, que la société International Business Councilors Sàrl, inscrite au registre de commerce Luxembourg sous le numéro B 39.503, ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, a été nommée comme commissaire aux comptes en remplacement de la société International Allied Services S.A. ayant son siège social à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé, en qualité de commissaire aux comptes. La société International Business Councilors Sàrl terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2014.

Baschleiden, le 7 décembre 2010.

Pour extrait conforme

La société FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Référence de publication: 2010168968/17.

(100196448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Ets Jacoby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8710 Boevange-sur-Attert, 6, rue Helpert.

R.C.S. Luxembourg B 83.856.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 7 décembre 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 décembre 2010, que la société International Business Councilors Sàrl., inscrite au registre de commerce Luxembourg sous le numéro B 39.503, ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, a été nommée comme commissaire aux comptes en remplacement de la société International Allied Services S.A., ayant son siège social à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé, en qualité de commissaire aux comptes. La société International Business Councilors Sàrl terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Boevange-sur-Attert, le 7 décembre 2010.

Pour extrait conforme

La société FIDUCIAIRE ARBO SA

Référence de publication: 2010169114/17.

(100196449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**CASC.EU S.A., Capacity Allocation Service Company.eu S.A., Société Anonyme,
(anc. CASC CWE S.A., Capacity Allocation Service Company CWE S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.282.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of November,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Capacity Allocation Service Company CWE S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg Hamm, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.282 and incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 1 October 2008 (the Company), whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2606 and page 125048 dated 24 October 2008

The Meeting is chaired by Mr Rainer Joswig, Executive Director of EnBW Transportnetze AG, with professional residence at Kriegsbergstrasse 32, D-70174 Stuttgart, Germany.

The Chairman appoints Ms Sévie Valentin, Office Manager, with professional residence at 2 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mr Corné Meeuwis, Chief Executive Officer, with professional residence at 2 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm as Scrutiniser of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutiniser being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Non-exercise of the preferential subscription rights of the Current Shareholders in respect of the Shares to be subscribed by the New Shareholders;

2. Increase of the share capital of the Company by a total amount of one million nine hundred sixty-thousand Euro (EUR 1,960,000.-) by incorporation of (i) the Profits Carried Forward and (ii) a portion of the Special Reserve for an amount of one million three hundred ninetyseven thousand six hundred ninety-three Euro (EUR 1,397,693.-), to the Company's share capital without issuance of new shares by the Company;

3. Increase of the share capital of the Company by a total amount of one million four hundred twenty-five thousand Euro (EUR 1,425,000.-) in order to bring the share capital of the Company to three million four hundred twenty thousand Euro (EUR 3,420,000.-), by contribution in cash made by the New Shareholders in exchange for the issuance by the

Company of an aggregate amount of two thousand five hundred (2,500) new shares which shall be subscribed by the New Shareholders in the following manner (the Contribution and Subscription):

(a) APG shall contribute an amount in cash of two hundred eighty-five thousand Euro (EUR 285,000.-) and subscribe to (500) new class H ordinary shares issued by the Company;

(b) Swissgrid shall contribute an amount in cash of two hundred eighty-five thousand Euro (EUR 285,000.-) and subscribe to five hundred (500) new class I ordinary shares issued by the Company;

(c) ELES shall contribute an amount in cash of two hundred eighty-five thousand Euro (EUR 285,000.-) and subscribe to five hundred (500) new class J ordinary shares issued by the Company;

(d) HTSO shall contribute an amount in cash of two hundred eighty-five thousand Euro (EUR 285,000.-) and subscribe to five hundred (500) new class K ordinary shares issued by the Company; and

(e) Terna shall contribute an amount in cash of two hundred eighty-five thousand Euro (EUR 285,000.-) and subscribe to five hundred (500) new class L ordinary shares issued by the Company.

4. Amendment of the denomination of the Company from "Capacity Allocation Service Company CWE S.A." to "Capacity Allocation Service Company.eu S.A." to be abbreviated as "CASC.EU S.A." and subsequent amendment of article 1 -Name, of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "Capacity Allocation Service Company.eu S.A." to be abbreviated as "CASC.EU S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

5. Amendment of the corporate object of the Company and subsequent amendment of article 3 – Corporate object, of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is to provide (yearly, monthly, daily and intraday) cross border trade and exchange facilitation services mainly to Transmission System Operators (the TSOs) as defined in article 2 of Directive 2003/54/EC of 26 June 2003, as amended or replaced from time to time, or any similar provision of applicable national law concerning common rules for the internal market in electricity (gestionnaires de réseau de transport as defined in article 1 of the law of 1 August 2007 on the electricity market implementing such directive).

3.2. In this context, the Company may manage on behalf of the TSOs the allocation of available transmission capacity to the market, present the available transmission capacity to the market, allocate transmission capacity to individual market participants, manage the secondary market activities and calculate and manage the billing amount, and the financial flows related to these activities.

3.3. In addition, subject to prior approval of its Board, the Company may undertake related activities such as, but not limited to, services related to market coupling, secondary capacity trading, intraday cross border capacity allocation and provide Information Technology system licensing and consulting.

3.4. The Company may borrow from its shareholders (the Shareholders) at market rates upon approval of all Shareholders. It may only raise on the capital market debt of up to one years' maturity, unless otherwise agreed by all Shareholders. With this restriction, it may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries and affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of its subsidiaries and affiliated companies, and, generally, for its own benefit and that of any of its subsidiaries and affiliated companies.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object as laid down under this article 3."

6. Amendment and fully restatement of the Articles by adopting the New Articles.

7. Appointment of new directors of the Company and execution of all actions in order to have the Board composed of the following directors until the annual general meeting of the Shareholders of the Company which will approve the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2010:

(a) Mr. Carlo Bartocci, Head of Dispatching Department of Creos Luxembourg S.A., born on 6 July 1964 in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 2, rue Thomas Edison L - 1445 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, is appointed as Class A Director;

(b) Elia System Operator S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 20, boulevard de l'Empereur, B-1000 Bruxelles, registered with the Banque carrefour des entreprises (RPM Bruxelles) under number 0476.388.478 is appointed as Class B Director, and Mr. Wolfgang Neldner, Managing Director Technic of Elia System Operator S.A., born on 28 February 1957 in Namburg, Germany residing at Dregerhoffstraße 112, D12557 Berlin, Germany, is designated as permanent representative of the Class B Director;

(c) EnBW Transportnetze AG, a public limited company (Aktiengesellschaft) incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Kriegsbergstrasse 32, D-70174 Stuttgart, registered under number HRB 19075 is appointed as Class C Director, and Mr. Rainer Joswig, Executive Director of EnBW Transportnetze AG, born on 1 August 1958 in Lüdinghausen, Germany, with professional address at Kriegsbergstr. 32, D70174 Stuttgart, Germany, is designated as permanent representative of the Class C Director;

(d) TenneT TSO GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Bernecker Straße 70, D-95448 Bayreuth, registered with the commercial register of the Amtsgericht Bayreuth under number HRB 4923 is appointed as Class D Director, and Mr. Martin Fuchs, Chief Executive Officer of TenneT TSO GmbH, born on 10 November 1953 in Niederviehbach, Germany, with professional address at Bernecker Str. 70, 95448 Bayreuth, Germany, is designated as permanent representative of the Class D Director;

(e) RTE EDF Transport S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of France, having its registered office at 1, Tour Initiale, Terrasse Bellini, TSA 41000, 92919 La Défense Cedex, France registered with the Nanterre trade and companies register under number 444 619 258 is appointed as Class E Director, and Mr. Pierre Bornard, Vice Chairman of the Executive Board, Senior Executive Vice President of RTE EDF Transport S.A., born on 20 May 1953 in Chambéry, France, with professional address at 1, Tour Initiale, Terrasse Bellini, TSA 41000, 92919 La Défense Cedex, France, is designated as permanent representative of the Class E Director;

(f) Amprion GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Rheinlanddamm 24, 44139 Dortmund, registered with the Amtsgericht Dortmund under number HRB 15940 is appointed as Class F Director, and Mr. Klaus Kleinekorte, Managing Director of Amprion GmbH, born on 15 October 1957 in Riethberg, Germany, with professional address at Rheinlanddamm 24, D-44139 Dortmund, Germany, is designated as permanent representative of the Class F Director;

(g) TenneT TSO B.V., a private limited liability company (besloten Vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Utrechtseweg 310, 6812 AR Arnhem, registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Centraal Gelderland under number 09155985 is appointed as Class G Director, and Mr. Jacob Melchior Kroon, Chief Executive Officer of TenneT TSO B.V., born on 21 June 1957 in Salisbury, Zimbabwe, with professional address at Utrechtseweg 310, 6812 AR Arnhem, The Netherlands, is designated as permanent representative of the Class G Director;

(h) Mag. Manfred Pils, Head of Unit Market Management of VERBUND - Austrian Power Grid AG, born on 15 October 1954 in Vienna, Austria, with professional address at Wagramer Straße 19, IZD-Tower, 1220 Wien, Austria, is appointed as Class H Director,

(i) Mr. Thomas Tillwicks, Qualified Electrical Engineer, born 20 May 1952, in Guggisberg, Belgium, residing at Paradiesstrasse 15, CH-4654 Lostorf, Switzerland, is appointed as Class I Director;

(j) Mr. Milan Jevšenak, Chief Executive Officer of Elektro – Slovenija d.o.o., born on 8 January 1953 in Ljubljana, Slovenia with professional address at Dimiceva, Ulica 10, 1000 Ljubljana, Slovenia, is appointed as Class J Director;

(k) Mr. Aristidis Tassoulis, Executive Director of System Operation and Security Division in Hellenic Transmission System Operator S.A., born on 8 October 1951, in Athens, Greece, with professional address at Kastoros 72 Street, Piraeus, 185 45, Greece, is appointed as Class K Director; and

(l) Mr. Luigi De Francisci, Head of Regulatory Affairs Department in Terna – Rete Elettrica Nazionale Società per Azioni, born on 30 December 1956 in Palermo, Italy, with professional address at 70, Viale Egidio Galbani, Rome 00156, Italy, is appointed as Class L Director.

II. That the entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

III. That it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entirety of the share capital is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here above reproduced.

After deliberation, the Meeting passes, by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

Each of the shareholders of the Company, namely, Creos Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at, 2, rue Thomas Edison, L 1445 Strassen, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.4.513 (hereafter, Creos), Elia System Operator S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 20, boulevard de l'Empereur, B 1000 Bruxelles, registered with the Banque carrefour des entreprises (RPM Bruxelles) under number 0476.388.478 (hereafter, Elia), EnBW Transportnetze AG, a public limited company (Aktiengesellschaft) incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Kriegsbergstrasse 32, D-70174 Stuttgart, registered under number HRB 19075 (hereafter, EnBW), TenneT TSO GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Bernecker Straße 70, D-95448 Bayreuth, registered with the commercial register of the Amtsgericht Bayreuth under number HRB

4923 (hereafter, TenneT GmbH), RTE EDF Transport S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of France, having its registered office at 1, Tour Initiale, Terrasse Bellini, TSA 41000, 92919 La Défense Cedex, France registered with the Nanterre trade and companies register under number 444 619 258 (hereafter, RTE), Amprion GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Rheinlanddamm 24, 44139 Dortmund, registered with the Amtsgericht Dortmund under number HRB 15940 (hereafter, AMPRION), and TenneT TSO B.V., a private limited liability company (besloten Vennotschap) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Utrechtseweg 310, 6812 AR Arnhem, registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Centraal Gelderland under number 09155985 (hereafter, TenneT TSO and together with Creos, Elia, EnBW, TenneT GmbH, RTE and Amprion, the Current Shareholders), here represented by their holders by virtue of proxies given under private seal annexed to this deed, declares not to exercise its preferential subscription rights in respect of the new shares to be issued by the Company and subscribed by the New Shareholders (as defined hereafter) in accordance with the third resolution below.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to increase the share capital of the Company by a total amount of one million nine hundred sixty-thousand Euro (EUR 1,960,000.-) by incorporation of (i) the profits carried forward reported in the audited annual accounts of the Company for the financial year ended on 31 December 2009 and amounting to five hundred sixty-two thousand three hundred seven Euro (EUR 562,307.-) (the Profits Carried Forward) and (ii) a portion of the special reserve account reported in the audited annual accounts of the Company for the financial year ended on 31 December 2009 (the Special Reserve) for an amount of one million three hundred ninety-seven thousand six hundred ninety-three Euro (EUR 1,397,693.-), to the Company's share capital without issuance of new shares by the Company, the value of the Profits Carried Forward and the Special Reserve having been certified by a management certificate signed on the date hereof by the Chief Executive Officer of the Company (the Management Certificate).

Third resolution

The Meeting RESOLVES to increase the share capital of the Company by a total amount of one million four hundred twenty-five thousand Euro (EUR 1,425,000.-) in order to bring the share capital of the Company to three million four hundred twenty thousand Euro (EUR 3,420,000.-) and to issue two thousand five hundred (2,500) new shares, without nominal value, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Meeting resolving on the proposed share capital increase.

Subscription / Payment

Thereupon,

1. VERBUND-Austrian Power Grid AG, a company incorporated and existing under the laws of Austria, having its registered office at Wagramerstraße 19, IZD Tower, 1220 Vienna, Austria, registered with the Commercial Register under the number FN 177696 v HG Wien (APG), represented by Mr. Thomas Karall, Chief Executive Officer, residing at Elisabethstrasse 58, 2380 Perchtoldsdorf, Austria, by virtue of a proxy given under private seal, declares that it subscribes to five hundred (500) newly issued Class H Ordinary Shares and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred eighty-five thousand Euro (EUR 285,000.-).

The amount of two hundred eighty-five thousand Euro (EUR 285,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The above-mentioned contribution in cash shall be allocated to the share capital account of the Company.

2. swissgrid ag, a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Werkstrasse 12, CH-5080 Laufenburg, Switzerland, registered with the Commercial Register under the number CH-400.3.026.187-4 (Swissgrid), represented by Mr. Thomas Tillwicks, Qualified Electrical Engineer, residing at Paradiesstrasse 15, CH4654 Lostorf, Switzerland, by virtue of a proxy given under private seal, declares that it subscribes to five hundred (500) newly issued Class I Ordinary Shares and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred eighty-five thousand Euro (EUR 285,000.-).

The amount of two hundred eighty-five thousand Euro (EUR 285,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The above-mentioned contribution in cash shall be allocated to the share capital account of the Company.

3. Elektro – Slovenija d.o.o., a limited liability company incorporated under the laws of Slovenia, having its registered office at Hajdrihova, Ulica 2, 1000 Ljubljana, Slovenia, registered with the CSO Register under number 5427223000 (ELES), represented by Mr. Milan Jevšenak, Chief Executive Officer, with professional address at Dimiceva, Ulica 10, 1000 Ljubljana, Slovenia, by virtue of a proxy given under private seal, declares that it subscribes to five hundred (500) newly issued Class J Ordinary Shares and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred eighty-five thousand Euro (EUR 285,000.-).

The amount of two hundred eighty-five thousand Euro (EUR 285,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The above-mentioned contribution in cash shall be allocated to the share capital account of the Company.

4. Hellenic Transmission System Operator S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Greece, having its registered office at Kastoros 72 Street, Piraeus, 185 45, Greece registered with the Greek Company Registry under number 47733/02/B/00/99 (HTSO), represented by Mr. Grigorios Antonopoulos, Chief Executive Officer, with professional address at Kastoros 72 Street, Piraeus, 185 45, Greece, by virtue of a proxy given under private seal declares that it subscribes to five hundred (500) newly issued Class K Ordinary Shares and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred eighty-five thousand Euro (EUR 285,000.-).

The amount of two hundred eighty-five thousand Euro (EUR 285,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The above-mentioned contribution in cash shall be allocated to the share capital account of the Company.

5. Terna – Rete Elettrica Nazionale Società per Azioni, a company organized under Italian laws, having its registered office at 70, Viale Egidio Galbani, Rome 00156, Italy, registered with the Companies' Register of Rome under number 05779661007, REA no. 922416 (Terna and together with APG, Swissgrid, ELES and HTSO, the New Shareholders), represented by Mr. Luigi De Francisci, Head of Regulatory Affairs Department in Terna – Rete Elettrica Nazionale Società per Azioni, with professional address at 70, Viale Egidio Galbani, Rome 00156, Italy, by virtue of a proxy given under private seal declares that it subscribes to five hundred (500) newly issued Class L Ordinary Shares and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred eighty-five thousand Euro (EUR 285,000.-).

The amount of two hundred eighty-five thousand Euro (EUR 285,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The above-mentioned contribution in cash shall be allocated to the share capital account of the Company.

Fourth resolution

The Meeting RESOLVES to amend the denomination of the Company from "Capacity Allocation Service Company CWE S.A." to "Capacity Allocation Service Company.eu S.A." to be abbreviated as "CASC.EU S.A." and to subsequently amend article 1 - Name, of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "Capacity Allocation Service Company.eu S.A." to be abbreviated as "CASC.EU S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

Fifth resolution

The Meeting RESOLVES to amend the corporate object of the Company and to subsequently amend article 3 – Corporate object, of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is to provide (yearly, monthly, daily and intraday) cross border trade and exchange facilitation services mainly to Transmission System Operators (the TSOs) as defined in article 2 of Directive 2003/54/EC of 26 June 2003, as amended or replaced from time to time, or any similar provision of applicable national law concerning common rules for the internal market in electricity (gestionnaires de réseau de transport as defined in article 1 of the law of 1 August 2007 on the electricity market implementing such directive).

3.2. In this context, the Company may manage on behalf of the TSOs the allocation of available transmission capacity to the market, present the available transmission capacity to the market, allocate transmission capacity to individual market participants, manage the secondary market activities and calculate and manage the billing amount, and the financial flows related to these activities.

3.3. In addition, subject to prior approval of its Board, the Company may undertake related activities such as, but not limited to, services related to market coupling, secondary capacity trading, intraday cross border capacity allocation and provide Information Technology system licensing and consulting.

3.4. The Company may borrow from its shareholders (the Shareholders) at market rates upon approval of all Shareholders. It may only raise on the capital market debt of up to one years' maturity, unless otherwise agreed by all Shareholders. With this restriction, it may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries and affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of its subsidiaries and affiliated companies, and, generally, for its own benefit and that of any of its subsidiaries and affiliated companies.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object as laid down under this article 3."

The Meeting unanimously agrees that the reference to "the internal market in electricity" under clause 3.1 of the Company's new corporate object refers to the internal national market in electricity inside and outside the European Union.

Sixth resolution

The Meeting RESOLVES to amend and fully restate the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Capacity Allocation Service Company.eu S.A." to be abbreviated as "CASC.EU S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is to provide (yearly, monthly, daily and intraday) cross border trade and exchange facilitation services mainly to Transmission System Operators (the TSOs) as defined in article 2 of Directive 2003/54/EC of 26 June 2003, as amended or replaced from time to time, or any similar provision of applicable national law concerning common rules for the internal market in electricity (gestionnaires de réseau de transport as defined in article 1 of the law of 1 August 2007 on the electricity market implementing such directive).

3.2. In this context, the Company may manage on behalf of the TSOs the allocation of available transmission capacity to the market, present the available transmission capacity to the market, allocate transmission capacity to individual market participants, manage the secondary market activities and calculate and manage the billing amount, and the financial flows related to these activities.

3.3. In addition, subject to prior approval of its Board, the Company may undertake related activities such as, but not limited to, services related to market coupling, secondary capacity trading, intraday cross border capacity allocation and provide Information Technology system licensing and consulting.

3.4. The Company may borrow from its shareholders (the Shareholders) at market rates upon approval of all Shareholders. It may only raise on the capital market debt of up to one years' maturity, unless otherwise agreed by all Shareholders. With this restriction, it may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries and affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of its subsidiaries and affiliated companies, and, generally, for its own benefit and that of any of its subsidiaries and affiliated companies.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object as laid down under this article 3.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed (issued) share capital is set at EUR 3,420,000, represented by 6,000 shares (individually a Share and collectively (the) Shares) without par value, divided into twelve (12) classes, as follows:

- (a) Five hundred (500) Class A Ordinary Shares;
- (b) Five hundred (500) Class B Ordinary Shares;
- (c) Five hundred (500) Class C Ordinary Shares;
- (d) Five hundred (500) Class D Ordinary Shares;
- (e) Five hundred (500) Class E Ordinary Shares;
- (f) Five hundred (500) Class F Ordinary Shares;
- (g) Five hundred (500) Class G Ordinary Shares;
- (h) Five hundred (500) Class H Ordinary Shares;

- (i) Five hundred (500) Class I Ordinary Shares;
- (j) Five hundred (500) Class J Ordinary Shares;
- (k) Five hundred (500) Class K Ordinary Shares; and
- (l) Five hundred (500) Class L Ordinary Shares.

All Shares are subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. The Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares, the Class E Ordinary Shares, the Class F Ordinary Shares, the Class G Ordinary Shares, the Class H Ordinary Shares, the Class I Ordinary Shares, the Class J Ordinary Shares, the Class K Ordinary Shares and the Class L Ordinary Shares shall constitute separate classes of shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects save as for those specific rights attached to them such as those stated in article 8.2 below.

6.3. Shares may only be held by entities to the extent that (i) in case of EU countries, the unbundling requirements of the Directive 2003/54/EC of the European Parliament and of the Council of June 26, 2003 and namely, its article 10, as well as any subsequent EU legislation and any applicable law implementing such directive or subsequent EU legislation, are complied with; or (ii) in case of non-EU countries, their relevant national legislation concerning unbundling requirements, is complied with. Shareholders undertake to comply with such requirements at all times. Within six months of a Shareholder no longer complying with this requirement, such Shareholder shall be deemed to request for a transfer of his Shares in accordance with article 7.3 below.

6.4. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

6.5. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.6. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.7. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Transfer of Shares - Pre-emption Right on Transfer of Shares.

7.1. No Shareholder shall transfer the property or the beneficial ownership (a Transfer) of any Share to any person except in compliance with the Articles. Any Transfer of any Share to a non-Shareholder that is not a TSO shall require the unanimous approval of all the Shareholders of the Company given either in writing or in a General Meeting.

7.2. A Transfer which is not effected in accordance with the Articles shall be deemed null and void and shall be unenforceable against the Company or the other Shareholders.

7.3. Any Transfer of Shares shall be subject to a pre-emptive right in favour of all of the other Shareholders (the Other Shareholders) in proportion to their respective shareholdings in accordance with the terms and conditions set out below.

(a) Any Shareholder who wishes to Transfer his Shares (the Offering Shareholder) shall notify as soon as possible the Other Shareholders at the address mentioned in the Share Register about the contemplated Transfer. The notice shall be by registered letter with indication of the number of Shares the Offering Shareholder intends to transfer, the identity and the address of each prospective transferee, if any, proof that such transferee complies with article 7.1, and, if applicable, the price or the value of the Shares (the Price) agreed by the parties to the proposed Transfer or the price offered by the Offering Shareholder and all other terms and conditions of the planned Transfer (the Transfer Notice).

(b) From the date of the Transfer Notice, the Other Shareholders shall have the right to exercise their pre-emptive rights in proportion to their respective shareholdings within the period of fortyfive (45) days from the receipt of the Transfer Notice with respect to the Shares which the Offering Shareholder intends to transfer.

(c) The Other Shareholders who wish to exercise their pre-emptive rights shall notify the Offering Shareholder (at the address mentioned in the Share Register) by registered letter with indication of the number of Shares in respect of which they exercise their pre-emptive rights in proportion to their respective shareholdings. The pre-emptive right shall be deemed to have been exercised on the date of the mailing of this letter.

(d) The pre-emptive right shall be exercised at the Price except that if any of the Other Shareholders deems the Price to be above the fair market value, such Other Shareholder has the right to inform the Offering Shareholder, within thirty (30) days of the Transfer Notice, of such determination. In this case, the fair market value shall be agreed between the Offering Shareholder and the Other Shareholders, or, failing such agreement, determined by an independent expert of a highly regarded international accounting firm, appointed by the Offering Shareholder and the Other Shareholders in mutual consent and failing which, by the chairman of the Luxembourg Institute of Auditors. The fair market value determination of the independent expert shall be final and binding upon the Offering Shareholder and the Other Shareholders.

(e) If the pre-emptive rights have been exercised with respect to a total number of Shares smaller than the number of Shares offered, the Other Shareholders who have exercised their pre-emptive rights with respect to the Shares are entitled to exercise their pre-emptive rights for the remaining Shares under the same conditions as the first pre-emptive right but can bid for any number of Shares (Second Pre-emptive Right). The Other Shareholders who wish to exercise their Second Pre-emptive Right, shall notify the Board (at the registered office of the Company) and the Offering Shareholder (at the address mentioned in the Share Register) by registered letter within forty-five (45) days of the despatch by the Board of a notice to the Other Shareholders regarding the existence of Shares to which the Second Pre-emptive Right shall apply.

(f) If, after the exercise of the Second Pre-emptive Right, not all the Shares have been transferred, the pre-emptive right will not be considered to be exercised with respect to these Shares and the Offering Shareholder may transfer these Shares under the terms and conditions indicated in the Transfer Notice.

(g) The payment of the Price or, as the case may be, the consideration for the Shares to be transferred as a result of the exercise of the pre-emptive right (and the Second Pre-emptive Right) and the Transfer of the Shares shall take place simultaneously within forty-five (45) days following the exercise of the pre-emptive right, without interest.

7.4. Article 7.3 shall not apply when a Shareholder transfers its Shares as a result of a demerger, an amalgamation or a consolidation with a third party.

7.5 Notwithstanding Article 7.1, a Transfer of any Share to a non-Shareholder that is not a TSO shall not require any approval of the Shareholders and Article 7.3 shall not apply to such Transfer, if:

(i) such Transfer is made to a Subsidiary of a TSO; and

(ii) such Subsidiary does not directly perform any form of power exchange activities. For the purpose of Articles 7.4 and 7.5, "Subsidiary" means a 100% directly owned and 100% directly controlled subsidiary of one individual TSO. In this context, "control" means the possession of the power to direct or cause the direction of the management or policies of such Subsidiary.

7.6 The fact that a Subsidiary to which any Share has been transferred (i) ceases to be a Subsidiary and/or (ii) performs directly any form of power exchange activities, shall be considered as a Transfer and articles 7.1 and 7.2 shall apply mutatis mutandis. If the Shareholders do not unanimously approve the deemed Transfer in accordance with article 7.1, the relevant Shares shall automatically be transferred from the Subsidiary to the original TSO with effect as of the date of non-approval of the Shareholders.

III. Management - Board of directors - Representation

Art. 8. Composition of the board of directors.

8.1. The Company is managed by a board of directors composed of twelve (12) members (the Directors), who need not be Shareholders.

8.2. Subject to the above, at all time,

(a) the Class A Ordinary Shareholders shall have the right to propose one Director (to be designated as the Class A Director) for appointment by the General Meeting,

(b) the Class B Ordinary Shareholders shall have the right to propose one Director (to be designated as the Class B Director) for appointment by the General Meeting,

(c) the Class C Ordinary Shareholders shall have the right to propose one Director (to be designated as the Class C Director) for appointment by the General Meeting,

(d) the Class D Ordinary Shareholders shall have the right to propose one Director (to be designated as the Class D Director) for appointment by the General Meeting,

(e) the Class E Ordinary Shareholders shall have the right to propose one Director (to be designated as the Class E Director) for appointment by the General Meeting,

(f) the Class F Ordinary Shareholders shall have the right to propose one Director (to be designated as the Class F Director) for appointment by the General Meeting,

(g) the Class G Ordinary Shareholders shall have the right to propose one Director (to be designated as the Class G Director) for appointment by the General Meeting,

(h) the Class H Ordinary Shareholders shall have the right to propose one Director (to be designated as the Class H Director) for appointment by the General Meeting,

(i) the Class I Ordinary Shareholders shall have the right to propose one Director (to be designated as the Class I Director) for appointment by the General Meeting,

(j) the Class J Ordinary Shareholders shall have the right to propose one Director (to be designated as the Class J Director) for appointment by the General Meeting,

(k) the Class K Ordinary Shareholders shall have the right to propose one Director (to be designated as the Class K Director) for appointment by the General Meeting,

(l) the Class L Ordinary Shareholders shall have the right to propose one Director (to be designated as the Class L Director) for appointment by the General Meeting,

8.3. The General Meeting appoints the Director(s) and determines their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

8.4. The duration of each Director's mandate shall in principle be fixed in such a way as to be coterminous with the mandates of the other Directors.

8.5. Directors may resign by a written notice sent to the Board, and may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting. Whenever a motion to remove a Director is made to the General Meeting, the Shareholder of the Class upon the proposal of which such Director was appointed shall not take part in the voting. Except with the unanimous consent of all Shareholders, only one Director may be removed at any given meeting of the Shareholders.

8.6. If the mandate of a Director appointed upon the proposal of the Shareholders of one particular class is terminated for any reason, such Director shall be replaced by a mandate of a Director chosen among candidates proposed by the Shareholders of the same class.

8.7. If a legal entity is appointed as a Director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a Director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

8.8. If the mandate of a Director becomes vacant, (i) a General Meeting must be convened within a time period of four (4) weeks following the date on which the mandate became vacant and (ii) the Shareholder who proposed the Director whose mandate is vacant for appointment in accordance with article 8.2 shall propose to the remaining Directors a new person for appointment as Director and a majority of two thirds of the remaining Directors shall decide on the appointment of this proposed person as Director on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting, held in compliance with article 8.5 above. If no proposal is made by the relevant Shareholder within two (2) business days of the vacancy, the Board shall, notwithstanding article 8.1, be validly composed by the remaining Directors and shall validly deliberate and decide on matters falling within the scope of its powers in accordance with the provisions of these Articles; it being understood that the relevant quorums and majorities shall be calculated on the basis of a total number of 12 directors less the number of vacancies. This rule shall remain applicable until one of the following event occurs: (i) the Shareholder who proposed the Director whose mandate is vacant in accordance with article 8.2 proposes to the remaining Directors a new person for appointment as Director, in which case a majority of two thirds of the remaining Directors shall decide on the appointment of this proposed person as Director on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting, held in compliance with article 8.5 above or (ii) the final appointment of the Directors in replacement of the vacancies by the General Meeting, held in compliance with article 8.5 above.

Art. 9. Chairman of the Board.

9.1. At any time the Board shall be chaired by a chairman (the Chairman), who shall be one of the Directors.

9.2. The Chairman shall be designated by the Board and the chairmanship shall rotate among the Directors representing the various classes of Shareholders on an annual basis.

Art. 10. Powers of the Board.

10.1. All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

10.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

Art. 11. Delegation of powers by the Board.

11.1. The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more Chief Executive Officers (CEO) for whom the Board shall define the powers, remuneration and title, and who shall not be a Director. If it is proposed to delegate the day-to-day management (or to terminate such delegation) to a person who prior thereto was an officer, manager or other agent of a particular Shareholder, that Shareholder's Director shall not participate in the vote.

11.2. A CEO may resign from such position or the delegation may be terminated at any time (with or without cause) by the Board.

11.3. If the day-to-day management is delegated to a Director, such delegation is subject to the prior authorisation of the General Meeting.

Art. 12. Procedure.

12.1. The Board may choose a secretary, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and the General Meetings (the Secretary).

12.2. The Board meets upon the request of the CEO or the Chairman or any two (2) Directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

12.3. The Chairman shall be required to convene a meeting in the case provided for in article 14.2 below.

12.4. Written notice of any meeting of the Board is to be given to all Directors at least two (2) weeks but not more than three (3) weeks in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting, where meetings may be called with a two-business-day written notice.

12.5. No notice is required if all Directors are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. A Director may also waive notice of a meeting, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

Art. 13. Participation in the Board meetings.

13.1. A Director may grant a power of attorney in writing to any other Director in order to be represented at any meeting of the Board.

13.2. The Board can validly deliberate and act only if at least two thirds of the Directors are present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by all the Directors present or represented at the meeting.

13.3. Any Director may participate in any meeting of the Board by telephone or videoconference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

13.4. Circular resolutions signed by all the Directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

13.5. Any Director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The Director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the Shareholders before any vote, at the next General Meeting.

13.6. A guest may be allowed to attend meetings of the Board upon resolution of the Board passed in accordance with article 14 at any time prior to the relevant meeting or at the start of the relevant meeting.

Art. 14. Required majorities of the Board.

14.1. Resolutions of the Board are passed if unanimously adopted by the Directors present or represented at the meeting of the Board or by all Directors if passed in a circular resolution, except as provided in article 14.2 below.

14.2. If a resolution is not adopted unanimously, that resolution shall be placed on the agenda of the next Board meeting, to be convened by the Chairman at the request of one or more Directors in accordance with articles 12.3 above and 12.4 above. The resolution shall be adopted at the second meeting of the Board if (i) at least two thirds of the Directors are present or represented and (ii) a majority of three fourths of the Directors present or represented vote in favour of such resolution.

14.3. If the same resolution is not adopted at such next Board meeting by a majority of three fourths of the Directors present or represented, the Chairman shall inform each Shareholder of the facts and circumstances in relation to the non-adopted resolution and convene a General Meeting in accordance with article 18 below.

14.4. Notwithstanding article 14.2 above, any adoption or amendment to the Board's internal regulations shall be passed unanimously by the Directors present or represented at a meeting of the Board or by all Directors if passed in a circular resolution.

Art. 15. Representation of the Company.

15.1. The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of two (2) Directors, or by the joint signature of two (2) CEOs or, if there is only one (1) CEO, by the single signature of the CEO. By representing the Company, the Directors and the CEOs shall adhere to all restrictions provided by the internal regulations and governance rules that may be decided.

15.2. The Company is also bound towards third parties by the single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated in accordance with article 11.1 above.

Art. 16. Liability of the Directors.

16.1. Except in case of wilful behaviour, the Directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 17. General Meetings of Shareholders.

17.1. Resolutions of the Shareholders are adopted at General Meetings. The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

17.2. Each Share entitles to one (1) vote.

Art. 18. Convening notices to General Meetings.

18.1. The annual general meeting shall be convened by the Chairman of the Board in accordance with article 21.4 below.

18.2. Any extraordinary general meeting shall be convened and the agenda defined by the Chairman in the circumstances provided in article 14.3 above, by the Board or if Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the total subscribed share capital request such meeting in accordance with the Law.

18.3. Any Shareholder may request new items to be included in the agenda of the meeting, at least five (5) business days before the meeting.

18.4. Written notice indicating the place, date, time and the agenda of any General Meeting is given to all Shareholders at least two (2) weeks (but not more than three (3) weeks in advance, in the case provided for in article 14.3 above) except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting, in which case the General Meeting shall be called with a two-business-day written notice. The advance notice period is deemed to start on the date of the posting of the notice. Written notice of the items added to the agenda in accordance with article 18.3 above shall be given to all Shareholders as soon as possible.

18.5. General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

18.6. If all the Shareholders are present or represented and declare that they consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

18.7. A Shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

Art. 19. Participation and Voting proceedings.

19.1. Each Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

19.2. The Company may choose to allow each Shareholder to vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three (3) boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the Shareholders to the registered office prior to the General Meeting. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention are void.

19.3. Minutes, signed by all Shareholders as soon as practicable, including an attendance list, shall be taken for every General Meeting.

Art. 20. Quorum and Majority.

20.1. The General Meeting may take decisions only if at least three fourths of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed decisions, including, if applicable, the text of the amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened and the same quorum shall apply.

20.2. Notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting.

20.3. All resolutions of the General Meeting are passed unanimously (by the Shareholders present or represented), except for resolutions regarding the removal of a Director, which shall be passed in accordance with article 8.5 above.

20.4. If a resolution is not passed unanimously at the General Meeting, a cooling off period of fifteen business days shall be observed. The Chairman shall at the request of one or more Shareholders convene a new General Meeting after the cooling of period. Articles 20.1, 20.2 and 20.3 shall apply to such new General Meeting.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 21. Financial year and Approval of annual accounts.**

21.1. The financial year begins on the first (1) day of January and ends on the thirty-first (31) day of December of each year.

21.2. Each year, the CEO and Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, in accordance with accounting principles compliant with Luxembourg law, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, Directors and statutory auditors towards the Company.

21.3. One month before the annual General Meeting, the CEO and Board shall provide documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

21.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

21.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 22. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.

22.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires au comptes) or independent auditors (réviseurs d'entreprises).

22.2. The General Meeting appoints the auditors and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/Independent auditors may be re-appointed.

Art. 23. Allocation of profits.

23.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

23.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

23.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(a) interim accounts are drawn up by the Board;

(b) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(c) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(d) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution – Liquidation**Art. 24. Dissolution.**

24.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

24.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in proportion to the Shares held by each of them.

VII. General provisions**Art. 25. General provisions.**

25.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, fax, or e-mail.

25.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a Director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

25.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

25.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time."

Seventh resolution

The Meeting RESOLVES to confirm the mandate of the current directors of the Company until the annual general meeting of the Shareholders of the Company which will approve the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2010, and further RESOLVES to appoint, with immediate effect, the following persons as additional directors of the Company until the annual general meeting of the Shareholders of the Company which will approve the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2010:

(a) Mr. Thomas Karall, Chief Executive Officer, born on 30 November 1961, in Vienna, Austria, with professional address at Wagramer Straße 19, IZD-Tower, 1220 Wien, Austria, is appointed as Class H Director,

(b) Mr. Thomas Tillwicks, Qualified Electrical Engineer, born 20 May 1952, in Guggisberg, Belgium, residing at Paradiesstrasse 15, CH-4654 Lostorf, Switzerland, is appointed as Class I Director;

(c) Mr. Milan Jevšenak, Chief Executive Officer of Elektro – Slovenija d.o.o., born on 8 January 1953 in Ljubljana, Slovenia with professional address at Dimiceva, Ulica 10, 1000 Ljubljana, Slovenia, is appointed as Class J Director;

(d) Mr. Aristidis Tassoulis, Executive Director of System Operation and Security Division in Hellenic Transmission System Operator S.A., born on 8 October 1951, in Athens, Greece, with professional address at Kastoros 72 Street, Piraeus, 185 45, Greece, is appointed as Class K Director; and

(e) Mr. Luigi De Francisci, Head of Regulatory Affairs Department in Terna – Rete Elettrica Nazionale Società per Azioni, born on 30 December 1956 in Palermo, Italy, with professional address at 70, Viale Egidio Galbani, Rome 00156, Italy, is appointed as Class L Director.

The Meeting further ACKNOWLEDGES that, further to the above confirmation and appointment, the Board is composed as follows, from the date hereof, until the annual general meeting of the Shareholders of the Company which will approve the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2010:

(a) Mr. Carlo Bartocci, Head of Dispatching Department of Creos Luxembourg S.A., born on 6 July 1964 in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 2, rue Thomas Edison L - 1445 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, is appointed as Class A Director;

(b) Elia System Operator S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 20, boulevard de l'Empereur, B-1000 Bruxelles, registered with the Banque carrefour des entreprises (RPM Bruxelles) under number 0476.388.478 is appointed as Class B Director, and Mr. Wolfgang Neldner, Managing Director Technic of Elia System Operator S.A., born on 28 February 1957 in Namburg, Germany, residing at Dregerhoffstraße 112, D-12557 Berlin, Germany, is designated as permanent representative of the Class B Director;

(c) EnBW Transportnetze AG, a public limited company (Aktiengesellschaft) incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Kriegsbergstrasse 32, D-70174 Stuttgart, registered under number HRB 19075 is appointed as Class C Director, and Mr. Rainer Joswig, Executive Director of EnBW Transportnetze AG, born on 1 August 1958 in Lüdinghausen, Germany, with professional address at Kriegsbergstr. 32, D-70174 Stuttgart, Germany, is designated as permanent representative of the Class C Director;

(d) TenneT TSO GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Bernecker Straße 70, D-95448 Bayreuth, registered with the commercial register of the Amtsgericht Bayreuth under number HRB 4923 is appointed as Class D Director, and Mr. Martin Fuchs, Chief Executive Officer of TenneT TSO GmbH, born on 10 November 1953 in Niederviehbach, Germany, with professional address at Bernecker Str. 70, 95448 Bayreuth, Germany, is designated as permanent representative of the Class D Director;

(e) RTE EDF Transport S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of France, having its registered office at 1, Tour Initiale, Terrasse Bellini, TSA 41000, 92919 La Défense Cedex, France registered with the Nanterre trade and companies register under number 444 619 258 is appointed as Class E Director, and Mr. Pierre Bornard, Vice Chairman of the Executive Board, Senior Executive Vice President of RTE EDF Transport S.A., born on 20 May 1953 in Chambéry, France, with professional address at 1, Tour Initiale, Terrasse Bellini, TSA 41000, 92919 La Défense Cedex, France, is designated as permanent representative of the Class E Director;

(f) Amprion GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Rheinlanddamm 24, 44139 Dortmund, registered with the Amtsgericht Dortmund under number HRB 15940 is appointed as Class F Director, and Mr. Klaus Kleinekorte, Managing Director of Amprion GmbH, born on 15 October 1957 in Riethberg, Germany, with professional address at Rheinlanddamm 24, D-44139 Dortmund, Germany, is designated as permanent representative of the Class F Director;

(g) TenneT TSO B.V., a private limited liability company (besloten Vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Utrechtseweg 310, 6812 AR Arnhem, registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Centraal Gelderland under number 09155985 is appointed as Class G Director, and Mr. Jacob Melchior Kroon, Chief Executive Officer of TenneT TSO B.V., born on 21 June 1957 in Salisbury, Zimbabwe, with professional address at Utrechtseweg 310, 6812 AR Arnhem, The Netherlands, is designated as permanent representative of the Class G Director;

(h) Mr. Thomas Karall, Chief Executive Officer, born on 30 November 1961, in Vienna, Austria, with professional address at Wagramer Straße 19, IZD-Tower, 1220 Wien, Austria, is appointed as Class H Director,

(i) Mr. Thomas Tillwicks, Qualified Electrical Engineer, born 20 May 1952, in Guggisberg, Belgium, residing at Paradiesstrasse 15, CH-4654 Lostorf, Switzerland, is appointed as Class I Director;

(j) Mr. Milan Jevšenak, Chief Executive Officer of Elektro – Slovenija d.o.o., born on 8 January 1953 in Ljubljana, Slovenia with professional address at Dimiceva, Ulica 10, 1000 Ljubljana, Slovenia, is appointed as Class J Director;

(k) Mr. Aristidis Tassoulis, Executive Director of System Operation and Security Division in Hellenic Transmission System Operator S.A., born on 8 October 1951, in Athens, Greece, with professional address at Kastoros 72 Street, Piraeus, 185 45, Greece, is appointed as Class K Director; and

(l) Mr. Luigi De Francisci, Head of Regulatory Affairs Department in Terna – Rete Elettrica Nazionale Società per Azioni, born on 30 December 1956 in Palermo, Italy, with professional address at 70, Viale Egidio Galbani, Rome 00156, Italy, is appointed as Class L Director.

Eighth resolution

The Meeting RESOLVES to authorise and empower any director of the Company and/or any employee of the Company and/or any employee of Loyens & Loeff Luxembourg, acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the relevant notice in respect of the above appointment with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to execute, deliver and perform under any documents necessary or useful for such a purpose.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business on the agenda and nobody else asking to speak, the Meeting is closed by the Chairman.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about five thousand one hundred euro (€ 5,100.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the Meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, dixième jour de novembre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Capacity Allocation Service Company CWE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg Hamm, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.282, constituée le 1^{er} octobre 2008 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2606 et page 125048 du 24 octobre 2008 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés (la Société).

L'Assemblée est présidée par M. Rainer Joswig, Directeur Exécutif de EnBW Transportnetze AG, de résidence professionnelle au Kriegsbergstrasse 32, D-70174 Stuttgart, Allemagne (le Président).

Le Président nomme Mlle Sévie Valentin, Office Manager, de résidence professionnelle au 2 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm, comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Mr Corné Meeuwis, Directeur Général, de résidence professionnelle au 2 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm, comme Scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires, représentés à l'Assemblée et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le mandataire des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée seront aussi annexées au présent procès-verbal et signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare que:

I. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Agenda

1. Non-exercice par les Actionnaires Actuels de leurs droits de souscription préférentielle concernant les Actions qui seront souscrites par les Nouveaux Actionnaires;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de un million neuf cent soixante mille euros (EUR 1.960.000) par intégration (i) des Bénéfices Reportés et (ii) une portion de la Réserve Spéciale pour un montant de un million trois cent quatre-vingt dix-sept mille six cent quatre-vingt treize euros (EUR 1.397.693), au capital social de la Société sans que celle-ci n'émette de nouvelles actions;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de un million quatre cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.425.000) afin de porter celui-ci à trois millions quatre cent vingt mille euros (EUR 3.420.000), par une contribution en

numéraire faite par les Nouveaux Actionnaires en échange de l'émission par la Société de deux mille cinq cents (2.500) nouvelles actions qui seront souscrites par les Nouveaux Actionnaires de la manière suivante (Les Contribution et Souscription):

(a) APG contribuera un montant de deux cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 285.000) et souscrira à cinq cents (500) nouvelles actions ordinaires de classe H émises par la Société;

(b) Swissgrid contribuera un montant en numéraire de deux cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 285.000) et souscrira à cinq cents (500) nouvelles actions ordinaires de classe I émises par la Société;

(c) ELES contribuera un montant en numéraire de deux cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 285.000) et souscrira à cinq cents (500) nouvelles actions ordinaires de classe J émises par la Société;

(d) HTSO contribuera un montant en numéraire de deux cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 285.000) et souscrira à cinq cents (500) nouvelles actions ordinaires de classe K émises par la Société;

(e) Terna contribuera un montant en numéraire de deux cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 285.000) et souscrira à cinq cents (500) nouvelles actions ordinaires de classe L émises par la Société.

4. Modification de la dénomination de la Société de "Capacity Allocation Service Company CWE S.A." à "Capacity Allocation Service Company.eu S.A.", en abrégé "CASC.EU S.A." et modification subséquente de l'article 1 – Dénomination - des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Dénomination.** La dénomination de la Société est "Capacity Allocation Service Company.eu S.A." en abrégé "CASC.EU S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

5. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 – Objet social, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société consiste à fournir (annuellement, mensuellement, quotidiennement et de façon infrajournalière) des services permettant le commerce et l'échange transfrontaliers aux Gestionnaires de Réseau de Transport (les GRTs) tel que défini à l'article 2 de la Directive 2003/54/EC du 26 juin 2003, tel que modifiée ou remplacée de temps en temps, ou toute autre disposition de la loi nationale concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité applicable (gestionnaires de réseau de transport tel que défini à l'article 1 de la loi du 1^{er} août 2007 sur le marché de l'électricité abrogeant cette directive).

3.2. Dans ce contexte, la Société peut gérer au nom des GRTs l'affectation de capacités de transmission disponibles au marché, présenter les capacités de transmission disponibles au marché, affecter les capacités de transmission disponibles aux acteurs individuels du marché, gérer les activités du marché secondaire, calculer et gérer la facturation et les flux financiers relatifs à ces activités.

3.3 En outre, sous réserve de l'approbation préalable de son conseil d'administration, la Société peut entreprendre des activités connexes notamment des prestations liées au couplage des marchés, au négoce de capacités du marché secondaire, à l'allocation infrajournalière de capacités transfrontalières et à la fourniture de services informatiques et de conseils dans le domaine des technologies de l'information.

3.4 La Société peut, dès l'approbation de tous ses actionnaires, procéder à des emprunts auprès de ses actionnaires (les Actionnaires) aux taux du marché. La Société ne peut recourir qu'à des emprunts sur les marchés financiers et dont l'échéance de remboursement ne peut excéder un an, sauf accord contraire de tous les Actionnaires. Sous cette réserve, elle peut émettre des billets à ordre, des obligations et toutes sortes d'instruments financiers. La Société peut accorder des prêts à ses filiales et sociétés affiliées et percevoir les revenus de tous emprunts. La Société peut également consentir des garanties, nantir, céder, grever de charges et créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de ses filiales et sociétés affiliées et, de façon générale, pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de ses filiales et sociétés affiliées.

3.5 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social tel qu'exposé dans cet article 3.

6. Modification et refonte complète des Statuts par adoption de Nouveaux Statuts.

7. Nomination de nouveaux administrateurs de la Société et exécution de toutes les actions nécessaires afin d'avoir le Conseil composé des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010;

(a) M. Carlo Bartocci, Directeur du Département Expédition de Creos Luxembourg S.A., né le 6 juillet 1964 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est située à 2, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé Administrateur de Classe A,

(b) Elia System Operator S.A., une société anonyme régie par les lois de Belgique, ayant son siège social au 20, boulevard de l'Empereur, B-1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque carrefour des entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0476.388.478, est nommée Administrateur de Classe B, et M. Wolfgang Neldner, Directeur Général Technique de Elia

System Operator S.A., né le 28 février 1957 à Naumbourg, Allemagne, dont l'adresse est située au 112, Dregerhoffstrasse, D-12557 Berlin, Allemagne, est nommé représentant permanent de l'Administrateur de Classe B;

(c) EnBW Transportnetze AG, une société anonyme régie par les droits d'Allemagne, ayant son siège social au 32, Kriegsbergstrasse, D-70174 Stuttgart, immatriculée sous le numéro HRB 19075, est nommée Administrateur de Classe C, et M. Rainer Joswig, Directeur Exécutif de EnBW Transportnetze AG, né le 1^{er} août 1958 à Lüdinghausen, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est située au 32, Kriegsbergstrasse, D-70174 Stuttgart, Allemagne, est nommé représentant permanent de l'Administrateur de Classe C;

(d) TenneT TSO GmbH, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 70, Bernecker Strasse, D-95448 Bayreuth, immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal de 1^{ère} instance de Bayreuth sous le numéro HRB 4923, est nommée Administrateur de classe D, et M. Martin Fuchs, Cadre Supérieur de TenneT TSO GmbH, né le 10 novembre 1953 à Niederviehbach, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est située au 70, Bernecker Str., 95448 Bayreuth, Allemagne, est nommé représentant permanent de l'Administrateur de Classe D;

(e) RTE EDF Transport S.A., une société anonyme régie par les lois de France, ayant son siège social au 1, Tour Initiale, Terrasse Bellini, TSA 41000, 92919 La Défense Cedex, France, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258, est nommée Administrateur de Classe E, et M. Pierre Bornard, Vice Président du Conseil Exécutif, Senior Vice Président Exécutif de RTE EDF Transport S.A., né le 20 mai 1953 à Chambéry, France, dont l'adresse professionnelle est située au 1, Tour Initiale, Terrasse Bellini, TSA 41000, 92919 La Défense Cedex, France, est nommé représentant permanent de l'Administrateur de Classe E;

(f) Amprion GmbH, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 24, Rheinlanddamm, 44139 Dortmund, immatriculée auprès du tribunal de 1^{ère} instance de Dortmund sous le numéro HRB 15940, est nommée Administrateur de Classe F, et M. Klaus Kleinekorte, Directeur Général de Amprion GmbH, né le 15 octobre 1957 à Riethberg, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est située au 24, Rheinlanddamm, D-44139 Dortmund, Allemagne, est nommé représentant permanent de l'Administrateur de Classe F;

(g) TenneT TSO B.V., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 310, Utrechtseweg, 6812 AR Arnhem, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Centraal Gelderland sous le numéro 09155985, est nommée Administrateur de Classe G, et M. Jacob Melchior Kroon, Cadre Supérieur de TenneT TSO B.V., né le 21 juin 1957 à Salisbury, Zimbabwe, dont l'adresse professionnelle est située au 310, Utrechtseweg, 6812 AR Arnhem, Pays-Bas, est nommé représentant permanent de l'Administrateur de Classe G;

(h) Mag. Manfred Pils, Chef d'Unité de la Gestion du Marché de VERBUND-Austrian Power Grid AG, né le 15 octobre 1954 à Vienne, Autriche, dont l'adresse professionnelle est située au 19, Wagramer Strasse, IZD-Tower, 1220 Vienne, Autriche, est nommé Administrateur de Classe H;

(i) M. Thomas Tillwicks, Ingénieur Electrique Qualifié, né le 20 mai 1952 à Guggisberg, Belgique, dont l'adresse est située au 15, Paradiesstrasse, CH-4654 Lostorf, Suisse, est nommé Administrateur de Classe I;

(j) M. Milan Jevšenak, Cadre Supérieur de Elektro – Slovenija d.o.o., né le 8 janvier 1953 à Ljubljana, Slovénie, dont l'adresse professionnelle est située à Dimiceva, Ilica 10, 1000 Ljubljana, Slovénie, est nommé Administrateur de Classe J;

(k) M. Aristidis Tassoulis, Directeur Exécutif de la division d'exploitation et de sécurité du système dans Hellenic Transmission System Operator S.A., né le 8 octobre 1951 à Athènes, Grèce, dont l'adresse professionnelle est située à Kastoros 72 Street, Piraeus, 185 45 Grèce, est nommé Administrateur de Classe K;

(l) M. Luigi De Francisci, Chef de Département de Normalisation d'Affaires dans Terna – Rete Elettrica Nazionale Società per Azioni, né le 30 décembre 1956 à Palerme, Italie, dont l'adresse professionnelle est située au 70, Viale Egidio Galbani, Rome 00156, Italie, est nommé Administrateur de Classe L.

II. L'entièrete du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux avis de convocation, les Actionnaires représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convenus et déclarant ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'entièrete du capital social est dûment représenté à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et qui peut délibérer sur les points de l'ordre du jour telles que reproduits ci-dessus.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Chacun des actionnaires de la Société, à savoir Creos Luxembourg S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4513 (ci-après, Creos), Elia System Operator S.A., une société anonyme régie par les lois de Belgique, ayant son siège social au 20, boulevard de l'Empereur, B-1000 Bruxelles, immatriculée auprès de la Banque carrefour des entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0476.388.478 (ci après, Elia), EnBW Transportnetze AG, une société anonyme régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 32, Kriegsbergstrasse, D-70174 Stuttgart, immatriculée sous le numéro HRB 19075 (ci-après, EnBW), TenneT TSO GmbH, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 70, Bernecker Strasse, D-95448 Bayreuth, immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal de 1^{ère} instance de Bayreuth sous le numéro HRB

4923 (ci-après, TenneT GmbH), RTE EDF Transport S.A., une société anonyme régie par les lois de France, ayant son siège social au 1, Tour Initiale, Terrasse Bellini, TSA 41000, 92919 La Défense Cedex, France, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258 (ci-après, RTE), Amprion GmbH, une société à responsabilité limitée, régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 24, Rheinlanddamm, 44139 Dortmund, immatriculée auprès du tribunal de 1^{ère} instance de Dortmund sous le numéro HRB 15940 (ci-après, AMPRION), et TenneT TSO B.V., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 310, Utrechtseweg, 6812 AR Arnhem, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce de Centraal Gelderland sous le numéro 09155985 (ci-après, TenneT TSO et ensemble avec Creos, Elia, EnBW, TenneT GmbH, RTE et Amprion, les Actionnaires Actuels), ici représentés par leurs mandataires, agissant en vertu de procurations données sous seing privé, annexées au présent acte, déclare ne pas exercer leurs droits de souscription préférentielle concernant les nouvelles actions qui seront émises par la Société et souscrites par les Nouveaux Actionnaires (tels que définis ci-après) en conformité avec la troisième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de EUR 1.960.000 (un million neuf cent soixante mille euros) par intégration (i) des bénéfices reportés dans les comptes annuels audités de la Société pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009 et s'élevant à un montant de EUR 562.307 (cinq cent soixante-deux mille trois cent sept euros) (les Bénéfices Reportés) et (ii) une portion du compte de réserve spéciale reporté dans les comptes annuels audités de la Société pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009 (la Réserve Spéciale) pour un montant de EUR 1.397.693 (un million trois cent quatre-vingt dix sept mille six cent quatre-vingt treize euros) au capital social de la Société sans que celle-ci n'émette de nouvelles actions, la valeur des Bénéfices Reportés et de la Réserve Légale ayant été certifiés par un certificat de gestion signé à la date de la présente par le Directeur Général de la Société (le Certificat de Gestion).

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de EUR 1.425.000 (un million quatre cent vingt-cinq mille euros) afin de porter le capital social de la Société à EUR 3.420.000 (trois millions quatre cent vingt mille euros) et d'émettre deux mille cinq cents (2.500) nouvelles actions, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et donnant droit à des dividendes à compter du jour de la décision de l'Assemblée de prendre résolution sur l'augmentation de capital social proposée.

Souscription / Libération

Sur ces faits,

1. VERBUND-Austrian Power Grid AG, une société régie par les lois de l'Autriche, ayant son siège social à 19, Wagramerstrasse, IZD Tower, 1220 Vienne, Autriche, immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro FN 177696 v HG Wien (APG), représentée par M. Thomas Karall, Directeur Général, dont l'adresse est située au 58, Elisabethstrasse, 2380 Perchtoldsdorf, Autriche, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe H nouvellement émises et de les libérer entièrement par une contribution en numéraire d'un montant total de EUR 285.000 (deux cent quatre-vingt-cinq mille euros).

Le montant de EUR 285.000 (deux cent quatre-vingt-cinq mille euros) est mis à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

La contribution en numéraire mentionnée ci-dessus sera allouée au compte de capital social de la Société.

2. swissgrid ag, une société régie par les lois de Suisse, ayant son siège social au 12, Werkstrasse, CH 5080 Laufenburg, Suisse, immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro CH-400.3.026.187-4 (Swissgrid), représentée par M. Thomas Tillwicks, Ingénieur Electrique Qualifié, dont l'adresse est située au 15, Paradiesstrasse, CH-4654 Lostorf, Suisse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à cinq cents (500) Actions Ordinaire de Classe I nouvellement émises et de les libérer entièrement par une contribution en numéraire d'un montant total de EUR 285.000 (deux cent quatre-vingt-cinq mille euros). Le montant de EUR 285.000 (deux cent quatre-vingt-cinq mille euros) est à mis à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant. La contribution en numéraire mentionnée ci-dessus sera allouée au compte de capital social de la Société.

3. Elektro – Slovenija d.o.o., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Slovénie, ayant son siège social à Hajdrihova, Ulica 2, 1000 Ljubljana, Slovénie, immatriculée auprès du Registre CSO sous le numéro 5427223000 (ELES), représentée par M. Milan Jevšenak, Cadre Supérieur, dont l'adresse professionnelle est située à Dimiceva, ulica 10, 1000 Ljubljana, Slovénie, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à cinq cent (500) Actions Ordinaires de Classe J nouvellement émises et de les libérer entièrement par une contribution en numéraire d'un montant total de EUR 285.000 (deux cent quatre-vingt-cinq mille euros). Le montant de EUR 285.000 (deux cent quatre-vingt-cinq mille euros) est mis à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant. La contribution en numéraire mentionnée ci-dessus sera allouée au compte de capital social de la Société.

4. Hellenic Transmission System Operator S.A., une société anonyme régie par les lois de Grèce, ayant son siège social à Kastoros, 72 Street, Piraeus, 185 45, Grèce, immatriculée auprès du Registre Grec des Sociétés sous le numéro 47733/02/B/00/99 (HTSO), représenté par M. Giogorios Antonopoulos, Cadre Supérieur, dont l'adresse professionnelle est située

à Kastoros 72 Street, Piraeus, 185 45, Grèce, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, déclare souscrire à cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe K nouvellement émises et de les libérer entièrement par une contribution en numéraire d'un montant total de EUR 285.000 (deux cent quatre-vingt-cinq mille euros).

Le montant de EUR 285.000 (deux cent quatre-vingt-cinq mille euros) est mis à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

La contribution en numéraire mentionnée ci-dessous sera allouée au compte de capital social de la Société.

5. Terna – Rete Elettrica Nazionale Società per Azioni, une société régie par les lois d'Italie, ayant son siège social au 70, Viale Egidio Galbani, Rome 00156; Italie, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Rome sous le numéro 05779661007, REA no. 922416 (Terna, et ensemble avec APG, Swissgrid, ELES et HTSO, les Nouveaux Actionnaires), représenté par M. Luigi De Francisci, Chef de Département de Normalisation d'Affaires dans Terna – Rete Elettrica Nazionale Società per Azioni, dont l'adresse professionnelle est située au 70, Viale Egidio Galbani, Rome 00156, Italie, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe L nouvellement émises et de les libérer entièrement par une contribution en numéraire d'un montant total de EUR 285.000 (deux cent quatre-vingt-cinq mille euros). Le montant de EUR 285.000 (deux cent quatre-vingt-cinq mille euros) est mis à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant. La contribution en numéraire mentionnée ci-dessous sera allouée au compte de capital social de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier la dénomination de la Société de "Capacity Allocation Service Company CWE S.A." à "Capacity Allocation Service Company.eu S.A.", en abrégé "CASC.EU S.A." et de modifier par conséquent l'article 1 – Dénomination - des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** La dénomination de la Société est "Capacity Allocation Service Company.eu S.A." en abrégé "CASC.EU S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'objet social de la Société et de modifier par conséquent l'article 3 – Objet social, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société consiste à fournir (annuellement, mensuellement, quotidiennement et de façon infrajournalière) des services permettant le commerce et l'échange transfrontaliers aux Gestionnaires de Réseau de Transport (les GRTs) tel que défini à l'article 2 de la Directive 2003/54/EC du 26 juin 2003, tel que modifiée ou remplacée de temps en temps, ou toute autre disposition de la loi nationale concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité applicable (gestionnaires de réseau de transport tel que défini à l'article 1 de la loi du 1^{er} août 2007 sur le marché de l'électricité abrogeant cette directive).

3.2. Dans ce contexte, la Société peut gérer au nom des GRTs l'affectation de capacités de transmission disponibles au marché, présenter les capacités de transmission disponibles au marché, affecter les capacités de transmission disponibles aux acteurs individuels du marché, gérer les activités du marché secondaire, calculer et gérer la facturation et les flux financiers relatifs à ces activités.

3.3 En outre, sous réserve de l'approbation préalable de son conseil d'administration, la Société peut entreprendre des activités connexes notamment des prestations liées au couplage des marchés, au négoce de capacités du marché secondaire, à l'allocation infrajournalière de capacités transfrontalières et à la fourniture de services informatiques et de conseils dans le domaine des technologies de l'information.

3.4 La Société peut, dès l'approbation de tous ses actionnaires, procéder à des emprunts auprès de ses actionnaires (les Actionnaires) aux taux du marché. La Société ne peut recourir qu'à des emprunts sur les marchés financiers et dont l'échéance de remboursement ne peut excéder un an, sauf accord contraire de tous les Actionnaires. Sous cette réserve, elle peut émettre des billets à ordre, des obligations et toutes sortes d'instruments financiers. La Société peut accorder des prêts à ses filiales et sociétés affiliées et percevoir les revenus de tous emprunts. La Société peut également consentir des garanties, nantir, céder, grever de charges et créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de ses filiales et sociétés affiliées et, de façon générale, pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de ses filiales et sociétés affiliées.

3.5 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social tel qu'exposé dans cet article 3.

L'Assemblée est unanimement d'accord que la référence au "marché intérieur de l'électricité" sous la clause 3.1 du nouvel objet social de la Société fait référence au marché interne national de l'électricité à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union Européenne.

Sixième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier et refondre entièrement les statuts de la Société, qui seront désormais lu comme suit:

I. Dénomination – Siège social – Objet– Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La dénomination de la société est "Capacity Allocation Service Company.eu S.A." en abrégé "CASC.EU S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du Conseil.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société consiste à fournir (annuellement, mensuellement, quotidiennement et de façon infrajournalière) des services permettant le commerce et l'échange transfrontaliers aux Gestionnaires de Réseau de Transport (les GRTs) tel que défini à l'article 2 de la Directive 2003/54/EC du 26 juin 2003, tel que modifiée ou remplacée de temps en temps, ou toute autre disposition de la loi nationale concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité applicable (gestionnaires de réseau de transport tel que défini à l'article 1 de la loi du 1^{er} août 2007 sur le marché de l'électricité abrogeant cette directive).

3.2 Dans ce contexte, la Société peut gérer au nom des GRTs l'affectation de capacités de transmission disponibles au marché, présenter les capacités de transmission disponibles au marché, affecter les capacités de transmission disponibles aux acteurs individuels du marché, gérer les activités du marché secondaire, calculer et gérer la facturation et les flux financiers relatifs à ces activités.

3.3 En outre, sous réserve de l'approbation préalable de son conseil d'administration, la Société peut entreprendre des activités connexes notamment des prestations liées au couplage des marchés, au négoce de capacités du marché secondaire, à l'allocation infrajournalière de capacités transfrontalières et à la fourniture de services informatiques et de conseils dans le domaine des technologies de l'information.

3.4 La Société peut, dès l'approbation de tous ses actionnaires, procéder à des emprunts auprès de ses actionnaires (les Actionnaires) aux taux du marché. La Société ne peut recourir qu'à des emprunts sur les marchés financiers et dont l'échéance de remboursement ne peut excéder un an, sauf accord contraire de tous les Actionnaires. Sous cette réserve, elle peut émettre des billets à ordre, des obligations et toutes sortes d'instruments financiers. La Société peut accorder des prêts à ses filiales et sociétés affiliées et percevoir les revenus de tous emprunts. La Société peut également consentir des garanties, nantir, céder, grever de charges et créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de ses filiales et sociétés affiliées et, de façon générale, pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de ses filiales et sociétés affiliées.

3.5 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social tel qu'exposé dans cet article 3.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

II. Capital – Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit (émis) est fixé à EUR 3.420.000 (trois millions quatre cent vingt mille euros), représenté par 6.000 (six mille) actions (individuellement une Action et collectivement (les) Actions) sans valeur nominale, divisé en douze (12) classes, comme suit:

- (a) Cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe A;
- (b) Cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe B;
- (c) Cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe C;
- (d) Cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe D;
- (e) Cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe E;

- (f) Cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe F;
- (g) Cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe G;
- (h) Cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe H;
- (i) Cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe I;
- (j) Cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe J;
- (k) Cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe K; et
- (l) Cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe L.

Toutes les Actions sont souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2 Les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C, les Actions Ordinaires de Classe D, les Actions Ordinaires de Classe E, les Actions Ordinaires de Classe F, les Actions Ordinaires de Classe G, les Actions Ordinaires de Classe H, les Actions Ordinaires de Classe I, les Actions Ordinaires de Classe J, les Actions Ordinaires de Classe K et les Actions Ordinaires de Classe L formeront des classes séparées d'actions dans la Société, mais seront du même rang à tous égards sauf pour ces droits spécifiques qui leur sont attachés comme ceux indiqués à l'article 8.2 ci-dessous.

6.3 Les Actions peuvent uniquement être détenues par des entités juridiques qui (i) lorsqu'il s'agit de pays de l'Union Européenne (UE), respectent les exigences de séparation prévues par la Directive 2003/54/EC du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2003 notamment en son article 10, ainsi que toute législation ultérieure et toute loi applicable abrogeant cette directive ou toute législation de l'UE ultérieure; ou (ii) lorsqu'il ne s'agit pas de pays de l'Union Européenne, respectent leur législation nationale respective applicable aux exigences de séparation. Les Actionnaires s'engagent à respecter ces exigences en permanence. Si l'Actionnaire ne respecte pas ces exigences pendant une période qui excède six mois, cet Actionnaire est considéré comme ayant demandé la cession de ses Actions conformément à l'article 7.3 ci-dessous.

6.4 Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

6.5 Une cession d'Action est effectuée en inscrivant sur le registre des Actions, une déclaration de cession, dûment datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires agréés et suite à la notification ou à l'acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve d'une cession d'Action d'autres documents constatant le contrat conclu entre le cédant et le cessionnaire.

6.6 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.7 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites exposées par la Loi.

Art. 7. Cession d'Actions – Droit de Préemption sur la Cession d'Actions.

7.1 Aucun Actionnaire ne cédera la propriété ou le bénéfice de la propriété (une Cession) de toute Action à toute personne sauf conformément aux Statuts. Toute Cession de quelconque Action à un non-Actionnaire qui n'est pas un GRT doit être unanimement approuvée par tous les Actionnaires de la Société soit par écrit, soit en Assemblée Générale. La Cession de quelconque Action à un non-Actionnaire qui n'est pas un GRT n'exige cependant aucune approbation des Actionnaires lorsque (i) une telle Cession respecte est conforme à l'article 7.4 et (ii) le cessionnaire d'une telle Cession est une filiale d'un GRT.

7.2 Une Cession qui n'est pas réalisée conformément aux Statuts sera jugée nulle et non avenue et sera inopposable à la Société ou aux autres Actionnaires.

7.3 Toute Cession d'Actions, sera soumise à un droit de préemption en faveur de tous les autres Actionnaires (les Autres Actionnaires) proportionnellement à leurs actionnariats respectifs conformément aux modalités et conditions exposées ci-dessous.

(a) Tout Actionnaire qui souhaite Céder ses Actions (l'Actionnaire Offrant) devra informer dès que possible les Autres Actionnaires à l'adresse figurant sur le registre des Actions de la Cession envisagée. L'avis de notification sera envoyé par lettre recommandée et indiquera le nombre d'Actions que l'Actionnaire Offrant souhaite céder, l'identité et l'adresse de chaque cessionnaire potentiel, le cas échéant, la preuve que ce cessionnaire respecte l'article 7.1, et, si applicable, le prix ou la valeur des Actions (le Prix) convenu par les parties pour la Cession proposée ou le prix offert par l'Actionnaire Offrant et toutes les autres modalités et conditions de la Cession projetée (l'Avis de Cession).

(b) A compter de la date de l'Avis de Cession, les Autres Actionnaires auront le droit d'exercer leur droit de préemption proportionnellement à leur actionnariat respectif dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la réception de l'Avis de Cession concernant les Actions que l'Actionnaire Offrant souhaite céder.

(c) Les Autres Actionnaires qui souhaitent exercer leur droit de préemption, informeront par lettre recommandée l'Actionnaire Offrant (à l'adresse indiquée sur le Registre d'Actions) du nombre d'Actions en vertu desquelles ils exercent

leurs droits de préemption proportionnellement à leur actionnariat respectif. Le droit de préemption sera considéré comme ayant été exercé à la date d'envoi de cette lettre.

(d) Le droit de préemption sera exercé au Prix sauf si l'un des Autres Actionnaires considère que le Prix est au-dessus de la juste valeur de marché, cet Autre Actionnaire a le droit d'informer l'Actionnaire Offrant, dans un délai de trente (30) jours suivant l'Avis de Cession, de cette détermination. Dans ce cas, la juste valeur de marché sera fixée entre l'Actionnaire Offrant et les Autres Actionnaires, ou, si cette fixation n'est pas possible, par un expert indépendant issu d'un cabinet d'audit international de renommée, nommé par l'Actionnaire Offrant et les Autres Actionnaires par consentement mutuel et à défaut, par le président de l'Institut Luxembourgeois des Réviseurs. La fixation de la juste valeur de marché de l'expert indépendant sera définitive et engagera l'Actionnaire Offrant et les Autres Actionnaires.

(e) Si les droits de préemption ont été exercés par rapport à un nombre total d'Actions inférieur au nombre d'Actions offertes, les Autres Actionnaires ayant exercé leurs droits de préemption par rapport aux Actions sont autorisés à exercer leurs droits de préemption pour les Actions restantes sous les mêmes conditions que le premier droit de préemption mais peuvent faire une offre pour n'importe quel nombre d'Actions (Deuxième Droit de Préemption). Les Autres Actionnaires qui souhaitent exercer leur Deuxième Droit de Préemption, devront informer le Conseil (au siège social de la Société) et l'Actionnaire Offrant (à l'adresse indiquée sur le Registre des Actions) par lettre recommandée dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de l'envoi de l'avis par le Conseil aux Autres Actionnaires concernant l'existence d'Actions auxquelles le Deuxième Droit de Préemption s'appliquera.

(f) Si, après l'exercice du Deuxième Droit de Préemption, toutes les Actions n'ont pas été cédées, le droit de préemption ne sera pas considéré comme étant exercé en ce qui concerne ces Actions et l'Actionnaire Offrant pourra céder ces Actions selon les modalités et conditions indiquées dans l'Avis de Cession.

(g) Le paiement du Prix ou, selon le cas, la contrepartie pour les Actions qui doivent être transférées suite à l'exercice du droit de préemption (et du Deuxième Droit de Préemption) ainsi que la Cession des Actions auront lieu simultanément dans un délai de quarante-cinq (45) jours suivant l'exercice du droit de préemption, sans que cette somme soit productive d'intérêt.

7.4 L'article 7.3 ne s'appliquera pas lorsqu'un Actionnaire cède ses Actions en raison d'une scission, fusion ou consolidation avec un tiers.

7.5 Nonobstant l'article 7.1., une Cession de toute Action à un non Actionnaire qui n'est pas un GRT ne devra pas requérir l'approbation des Actionnaires et l'Article 7.3. ne s'appliquera pas à cette Cession, si:

(i) cette Cession est faite à une Filiale d'un GRT; et

(ii) cette Filiale n'exécute directement aucune forme d'activités d'échange de pouvoir. Aux fins des Articles 7.4. et 7.5., «Filiale» signifie une filiale détenue à 100 % et contrôlée directement à 100 % par un individu GRT. Dans ce contexte, «contrôle» signifie la possession du pouvoir de diriger ou causer la direction de la gestion ou des politiques d'une telle Filiale.

7.6. Le fait qu'une Filiale à laquelle aucune Action n'a été cédée (i) cesse d'être une Filiale et/ou (ii) exécute directement toutes formes d'activités d'échange de pouvoir, sera considérée comme une Cession et les articles 7.1. et 7.2. s'appliqueront mutatis mutandis. Si les Actionnaires n'approuvent pas unanimement la Cession considérée en conformité avec l'article 7.1., les Actions appropriés seront automatiquement transférées de la Filiales au GRT original avec effet à la date de non approbation des Actionnaires.

III. Gestion - Conseil d'administration - Représentation

Art. 8. Composition du conseil d'administration.

8.1 La Société est administrée par un conseil d'administration composé de douze (12) membres (les Administrateurs), Actionnaires ou non de la Société.

8.2 Sous réserve de ce qui précède, en tout temps,

(a) Les Actionnaires Ordinaires de Classe A auront le droit de proposer un Administrateur (à désigner comme Administrateur de Classe A) pour nomination par l'Assemblée Générale;

(b) Les Actionnaires Ordinaires de Classe B auront le droit de proposer un Administrateur (à désigner comme Administrateur de Classe B) pour nomination par l'Assemblée Générale;

(c) Les Actionnaires Ordinaires de Classe C auront le droit de proposer un Administrateur (à désigner comme Administrateur de Classe C) pour nomination par l'Assemblée Générale;

(d) Les Actionnaires Ordinaires de Classe D auront le droit de proposer un Administrateur (à désigner comme Administrateur de Classe D) pour nomination par l'Assemblée Générale;

(e) Les Actionnaires Ordinaires de Classe E auront le droit de proposer un Administrateur (à désigner comme Administrateur de Classe E) pour nomination par l'Assemblée Générale;

(f) Les Actionnaires Ordinaires de Classe F auront le droit de proposer un Administrateur (à désigner comme Administrateur de Classe F) pour nomination par l'Assemblée Générale;

(g) Les Actionnaires Ordinaires de Classe G auront le droit de proposer un Administrateur (à désigner comme Administrateur de Classe G) pour nomination par l'Assemblée Générale;

(h) Les Actionnaires Ordinaires de Classe H auront le droit de proposer un Administrateur (à désigner comme Administrateur de Classe H) pour nomination par l'Assemblée Générale;

(i) Les Actionnaires Ordinaires de Classe I auront le droit de proposer un Administrateur (à désigner comme Administrateur de Classe I) pour nomination par l'Assemblée Générale;

(j) Les Actionnaires Ordinaires de Classe J auront le droit de proposer un Administrateur (à désigner comme Administrateur de Classe J) pour nomination par l'Assemblée Générale;

(k) Les Actionnaires Ordinaires de Classe K auront le droit de proposer un Administrateur (à désigner comme Administrateur de Classe K) pour nomination par l'Assemblée Générale, et

(l) Les Actionnaires Ordinaires de Classe L auront le droit de proposer un Administrateur (à désigner comme Administrateur de Classe L) pour nomination par l'Assemblée Générale.

8.3 L'Assemblée Générale nomme le(s) Administrateur(s) et fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans, ceux-ci étant rééligibles.

8.4 La durée du mandat de chaque Administrateur sera en principe fixée de façon à être équivalente à celle du mandat des autres Administrateurs.

8.5 Les Administrateurs peuvent démissionner en envoyant une notification écrite au Conseil. Les Administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution de l'Assemblée Générale. Chaque fois qu'une motion en vue de révoquer un Administrateur est soumise à l'Assemblée Générale, l'Actionnaire de la Classe sur proposition duquel cet Administrateur a été nommé ne prendra pas part au vote. Sauf avec le consentement unanime de tous les Actionnaires, un seul Administrateur peut être révoqué à chaque réunion des Actionnaires.

8.6 Si le mandat d'un Administrateur nommé sur proposition de l'Actionnaire d'une classe particulière prend fin pour quelque motif que ce soit, cet Administrateur sera remplacé par un Administrateur choisi parmi les candidats proposés par l'Actionnaires de cette classe particulière.

8.7 Si une personne morale est désignée comme Administrateur, elle doit nommer un représentant permanent pour la représenter dans ses fonctions d'Administrateur. Le représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son propre nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité non solidaire de l'entité légale qu'il représente.

8.8 Si le mandat d'un Administrateur devient vacant, (i) une Assemblée Générale doit être convoquée dans les quatre (4) semaines qui suivent la date à laquelle le mandat est devenu vacant, et (ii) l'Actionnaire qui a proposé l'Administrateur (dont le mandat est devenu vacant) pour nomination en accord avec l'article 8.2 doit proposer aux Administrateurs restants une nouvelle personne pour nomination en tant qu'Administrateur. Les Administrateurs restants doivent décider à une majorité de deux tiers (2/3) si ils retiennent la personne proposée pour être nommée en tant qu'Administrateur de façon provisoire jusqu'à ce qu'une nomination définitive soit effectuée au cours de la prochaine Assemblée Générale, tenue conformément à l'article 8.5 ci-dessus. Si l'Actionnaire concerné ne propose aucune personne endéans deux (2) jours ouvrables, le Conseil doit, en dépit de l'article 8.1, être valablement constitué par les Administrateurs restants et pouvoir valablement délibérer et décider sur les affaires rentrant dans son champ de pouvoirs en accord avec les dispositions de ces articles; dans ce cas les quorums et majorités requis doivent être calculés sur une base d'un nombre total de douze (12) Administrateurs moins le nombre de vacants. Cette règle doit s'appliquer jusqu'à la survenance d'un des événements suivants: (i) l'Actionnaire qui a proposé l'Administrateur (dont le mandat est devenu vacant) en accord avec l'article 8.2 propose aux Administrateurs restants une nouvelle personne pour nomination en tant qu'Administrateur, auquel cas les Administrateurs restants doivent se prononcer à une majorité de deux tiers (2/3) sur la nomination de la personne proposée comme Administrateur de façon provisoire jusqu'à ce qu'une nomination définitive soit effectuée au cours de la prochaine Assemblée Générale, tenue conformément à l'article 8.5 ci-dessus ou (ii) la nomination définitive des Administrateurs en remplacement des postes vacants par l'Assemblée Générale, tenue conformément à l'article 8.5 ci-dessus.

Art. 9. Président du Conseil.

9.1 Le Conseil sera présidé à tout moment par un président (le Président), qui devra être l'un des Administrateurs.

9.2 Le Président sera désigné par le Conseil et la présidence sera assurée en alternance, pour une durée de un an, par l'un des Administrateurs représentant les différentes classes d'Actionnaires.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil.

10.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

10.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs personnes pour des tâches spécifiques.

Art. 11. Délégation de pouvoirs par le Conseil.

11.1 Le Conseil est autorisé à déléguer la gestion journalière ainsi que le pouvoir de représenter la Société à cet égard, à un ou plusieurs directeurs-généraux (DG) dont le Conseil déterminera les pouvoirs, la rémunération et le titre, et qui ne sera pas un Administrateur. Si il est proposé de déléguer la gestion journalière (ou de mettre fin à cette délégation) à

une personne qui était précédemment un Administrateur ou autre agent d'un Actionnaire en particulier, cet Administrateur de l'Actionnaire ne prendra pas part au vote.

11.2 Un DG peut démissionner de sa fonction ou il peut être révoqué à tout moment (avec ou sans motif) par le Conseil.

11.3 Si la gestion journalière est déléguée à un Administrateur, cette délégation est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Procédure.

12.1 Le Conseil peut choisir un secrétaire, qui sera chargé de la tenue du procès-verbal des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale (le Secrétaire).

12.2 Le Conseil se réunit sur convocation du DG, du Président ou de deux (2) Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est à Luxembourg.

12.3 Le Président devra convoquer une assemblée dans le cas prévu à l'article 14.2 ci-dessous.

12.4 Pour chaque réunion du Conseil, une convocation écrite doit être donnée à tous les Administrateurs au moins deux (2) semaines avant la tenue de ladite réunion du Conseil, sans pouvoir être donnée plus de trois (3) semaines à l'avance, sauf en cas d'urgence auquel cas les réunions pourront être convoquées par une convocation écrite dans un délai de deux jours ouvrables, la nature et les circonstances de cette urgence seront indiquées dans l'avis de convocation.

12.5 Aucune convocation n'est requise si tous les Administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

Art. 13. Participation aux réunions du Conseil.

13.1 Un Administrateur peut donner une procuration écrite à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

13.2 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins deux tiers (2/3) des Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion.

13.3 Tout Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

13.4 Des décisions circulaires signées par tous les Administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature recueillie sur le procès-verbal.

13.5 Tout Administrateur susceptible d'avoir un conflit d'intérêt avec la Société dans une opération n'étant pas effectuée dans des conditions normales et selon la pratique ordinaire des affaires doit alors avertir le Conseil et faire en sorte que l'enregistrement de sa déclaration soit mentionné dans le procès-verbal de la réunion. L'Administrateur concerné ne peut pas prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial concernant les lesdites opérations est soumis aux Actionnaires avant tout vote, à la prochaine Assemblée Générale.

13.6 Un invité peut être autorisé à assister aux réunions du Conseil relatives aux décisions du Conseil passées conformément à l'article 14 à tout moment précédent la réunion concernée ou le début de la réunion concernée.

Art. 14. Majorités requises du Conseil.

14.1 Les décisions du Conseil sont adoptées à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés à la réunion du Conseil ou par tous les Administrateurs dans le cas de l'adoption d'une décision circulaire, sauf disposition prévue à l'article 14.2 ci-dessous.

14.2 Si une décision n'est pas adoptée à l'unanimité, elle figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil, qui sera convoquée par le Président à la requête d'un ou de plusieurs Administrateurs conformément aux articles 12.3 et 12.4 ci-dessus. La décision doit être adoptée à la deuxième réunion du Conseil lorsque (i) au moins deux tiers (2/3) des Administrateurs sont présents ou représentés et que (ii) une majorité de trois quarts (3/4) des Administrateurs présents ou représentés votent en faveur de la décision.

14.3 Si la même décision n'est pas adoptée à cette prochaine réunion du Conseil à une majorité de trois quarts (3/4) des Administrateurs présents ou représentés, le Président informera chaque Actionnaire des faits et circonstances en rapport à la résolution non-adoptée et convoquera une Assemblée Générale conformément à l'Article 18 ci-dessous.

14.4 En dépit de l'article 14.2 ci-dessus, toute adoption ou modification des règles internes du Conseil doit être passée unanimement par les Administrateurs présents ou représentés à la réunion du Conseil ou par tous les Administrateurs en cas de décisions prises par résolutions circulaires.

Art. 15. Représentation de la Société.

15.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) Administrateurs, ou par la signature conjointe de deux (2) DG ou, en cas de DG unique, par la signature individuelle du DG. En représentant la Société, les Administrateurs et les DG devront adhérer à toutes les restrictions prévues par les règles internes et de gouvernance qui peuvent être décidées.

15.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués conformément à l'article 11.1 ci-dessus.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs.

16.1 Sauf en cas de dol, les Administrateurs ne peuvent pas, en raison de leur fonction, être déclarés personnellement responsables pour les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaires

Art. 17. Assemblée Générale des Actionnaires.

17.1 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des Assemblées Générales. L'Assemblée Générale est investie des pouvoirs les plus étendus afin d'adopter et de ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

17.2 Chaque Action donne droit à un (1) vote.

Art. 18. Convocations aux Assemblées Générales.

18.1 L'Assemblée Générale annuelle sera convoquée par le Président conformément à l'article 21.4 ci-dessous.

18.2 Toute assemblée générale extraordinaire sera convoquée et l'ordre du jour sera défini par le Président dans les circonstances prévues à l'article 14.3 ci-dessus, par le Conseil ou par des Actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social souscrit intégralement demandant cette réunion conformément à la Loi.

18.3 Tout Actionnaire peut demander que des nouveaux points soient portés à l'ordre du jour de la réunion, au moins cinq (5) jours ouvrables avant la réunion.

18.4 Une convocation écrite stipulant le lieu, l'heure et l'ordre du jour de toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires au moins deux (2) semaines avant la date de L'Assemblée Générale (mais pas plus de trois (3) semaines avant, dans le cas prévu à l'article 14.3 ci-dessus) sauf en cas d'urgence, dans ce cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation écrite de l'Assemblée Générale qui doit être convoquée endéans deux jours ouvrables. Le délai de convocation est considéré comme courant à la date d'envoi de la convocation. Une notification écrite de tous les points ajoutés à l'ordre du jour conformément à l'article

18.3 ci-dessus sera donnée à tous les Actionnaires dans les plus brefs délais.

18.5 Les Assemblées Générales se tiendront au lieu et heure indiqués dans les convocations.

18.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

18.7 Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne, Actionnaire ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

Art. 19. Participation et Procédures de vote.

19.1 Chaque Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

19.2 La Société peut décider de permettre à chaque Actionnaire de voter par le biais de bulletins de vote fournis par la Société. Les bulletins de vote renseignent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que trois (3) cases permettant de voter pour, contre ou de s'abstenir pour chaque résolution. Les bulletins de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social avant l'Assemblée Générale. Les bulletins de vote qui n'indiquent ni un vote (pour ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

19.3 Un procès-verbal, signé par tous les Actionnaires présents ou représentés dès que possible, comprenant une liste de présence, sera rédigé pour chaque Assemblée Générale.

Art. 20. Quorum et Majorité.

20.1 L'Assemblée Générale ne peut prendre des décisions que si au moins trois quarts (3/4) du capital social sont présents et que l'ordre du jour indique les résolutions proposées, et le cas échéant, le texte des modifications statutaires. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée dans laquelle le même quorum est appliqué.

20.2 Les convocations précisent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et indiquent la date et les conclusions de la précédente Assemblée Générale.

20.3 Toutes les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à l'unanimité (par les Actionnaires présents ou représentés), sauf pour les résolutions concernant la révocation d'un Administrateur qui elles doivent être adoptées conformément à l'article 8.5 ci-dessus.

20.4 Si une résolution n'est pas adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale, une période de réflexion de quinze (15) jours ouvrables sera respectée. Le Président devra à la requête d'un ou de plusieurs Actionnaires convoquer une deuxième Assemblée Générale après la période de réflexion. Les articles 20.1, 20.2 et 20.3 sont applicables à ces nouvelles Assemblées Générales.

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices – Contrôle

Art. 21. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

21.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

21.2 Chaque année, le DG et le Conseil doivent dresser le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, conformément aux principes comptables obéissants à la loi luxembourgeoise, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des agents, Administrateurs et commissaires aux comptes envers la Société.

21.3 Un mois avant l'Assemblée Générale, le DG et le Conseil fourniront des pièces justificatives et un rapport concernant les opérations de la Société aux commissaires aux comptes, qui préparent dès lors, un rapport exposant leurs propositions.

21.4 L'Assemblée Générale est tenue à l'adresse du siège social ou à tout autre endroit se situant dans la commune du siège social, comme indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle sera tenue le jour ouvrable suivant.

21.5 L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon le jugement décisif et absolu du Conseil, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 22 Commissaires aux comptes/Réviseurs d'entreprises.

22.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprise.

22.2 L'Assemblée Générale nomme les réviseurs d'entreprises et fixe leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes/réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 23. Affectation des bénéfices.

23.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

23.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende à un compte de réserve ou le reporter.

23.3 Des acomptes sur dividende peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(a) des comptes intermédiaires sont établis par le Conseil;

(b) ces comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(c) la décision de distribuer des acomptes sur dividende est prise par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes; et

(d) dans leur rapport au Conseil, le cas échéant, les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions ci-dessus ont été respectées.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 24. Dissolution.

24.1. La Société peut être dissoute à tout moment, sur décision de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, Actionnaires ou non, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

24.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux Actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 25. Dispositions générales.

25.1. Les convocations et communications, et respectivement les renonciations à celles-ci, et les décisions circulaires sont établies par écrit, fax, ou courrier électronique.

25.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

25.3 Les signatures peuvent être faites sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

25.4. Tous les points non expressément prévus par les Statuts doivent être déterminés en accord avec la Loi, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, avec tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires.

Septième résolution

L'Assemblée DECIDE de confirmer le mandat des administrateurs actuels de la Société jusqu'à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui approuvera les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010, et décide de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes comme administrateurs additionnels de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Sociétés qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010:

(a) M. Thomas Karall, Directeur Général, né le 30 novembre 1961 à Vienne, Autriche, dont l'adresse professionnelle est située au 19, Wagramer Strasse, IZD-Tower, 1220 Vienne, Autriche, est nommé Administrateur de Classe H;

(b) M. Thomas Tillwicks, Ingénieur Electrique Qualifié, né le 20 mai 1952 à Guggisberg, Belgique, dont l'adresse est située au 15, Paradiesstrasse, CH-4654 Lostorf, Suisse, est nommé Administrateur de Classe I;

(c) M. Milan Jevšenak, Cadre Supérieur de Elektro – Slovenija d.o.o., né le 8 janvier 1953 à Ljubljana, Slovénie, dont l'adresse professionnelle est située à Dimiceva, Ilica 10, 1000 Ljubljana, Slovénie, est nommé Administrateur de Classe J;

(d) M. Aristidis Tassoulis, Directeur Exécutif de la division d'exploitation et de sécurité du système dans Hellenic Transmission System Operator S.A., né le 8 octobre 1951 à Athènes, Grèce, dont l'adresse professionnelle est située à Kastoros 72 Street, Piraeus, 185 45 Grèce, est nommé Administrateur de Classe K;

(e) M. Luigi De Francisci, Chef de Département de Normalisation d'Affaires dans Terna – Rete Elettrica Nazionale Società per Azioni, né le 30 décembre 1956 à Palerme, Italie, dont l'adresse professionnelle est située au 70, Viale Egidio Galbani, Rome 00156, Italie, est nommé Administrateur de Classe L.

L'Assemblée reconnaît également que suivant la confirmation et la nomination effectuées, le Conseil est désormais composé comme suit, à partir de la date de la présente et jusqu'à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010:

(a) M. Carlo Bartocci, Directeur du Département Expédition de Creos Luxembourg S.A., né le 6 juillet 1964 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est située à 2, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé Administrateur de Classe A,

(b) Elia System Operator S.A., une société anonyme régie par les lois de Belgique, ayant son siège social au 20, boulevard de l'Empereur, B-1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque carrefour des entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0476.388.478, est nommée Administrateur de Classe B, et M. Wolfgang Neldner, Directeur Général Technique de Elia System Operator S.A., né le 28 février 1957 à Naumbourg, Allemagne, dont l'adresse est située au 112, Dregerhoffstrasse, D-12557 Berlin, Allemagne, est nommé représentant permanent de l'Administrateur de Classe B;

(c) EnBW Transportnetze AG, une société anonyme régie par les droits d'Allemagne, ayant son siège social au 32, Kriegsbergstrasse, D-70174 Stuttgart, immatriculée sous le numéro HRB 19075, est nommée Administrateur de Classe C, et M. Rainer Joswig, Directeur Exécutif de EnBW Transportnetze AG, né le 1^{er} août 1958 à Lüdinghausen, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est située au 32, Kriegsbergstrasse, D-70174 Stuttgart, Allemagne, est nommé représentant permanent de l'Administrateur de Classe C;

(d) TenneT TSO GmbH, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 70, Bernecker Strasse, D-95448 Bayreuth, immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal de 1^{ère} instance de Bayreuth sous le numéro HRB 4923, est nommée Administrateur de classe D, et M. Martin Fuchs, Cadre Supérieur de TenneT TSO GmbH, né le 10 novembre 1953 à Niederviehbach, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est située au 70, Bernecker Str., 95448 Bayreuth, Allemagne, est nommé représentant permanent de l'Administrateur de Classe D;

(e) RTE EDF Transport S.A., une société anonyme régie par les lois de France, ayant son siège social au 1, Tour Initiale, Terrasse Bellini, TSA 41000, 92919 La Défense Cedex, France, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258, est nommée Administrateur de Classe E, et M. Pierre Bornard, Vice Président du Conseil Exécutif, Senior Vice Président Exécutif de RTE EDF Transport S.A., né le 20 mai 1953 à Chambéry, France, dont l'adresse professionnelle est située au 1, Tour Initiale, Terrasse Bellini, TSA 41000, 92919 La Défense Cedex, France, est nommé représentant permanent de l'Administrateur de Classe E;

(f) Amprion GmbH, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 24, Rheinlanddamm, 44139 Dortmund, immatriculée auprès du tribunal de 1^{ère} instance de Dortmund sous le numéro HRB 15940, est nommée Administrateur de Classe F, et M. Klaus Kleinekorte, Directeur Général de Amprion GmbH, né le 15 octobre 1957 à Riethberg, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est située au 24, Rheinlanddamm, D44139 Dortmund, Allemagne, est nommé représentant permanent de l'Administrateur de Classe F;

(g) TenneT TSO B.V., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 310, Utrechtseweg, 6812 AR Arnhem, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Centraal Gelderland sous le numéro 09155985, est nommée Administrateur de Classe G, et M. Jacob Melchior Kroon, Cadre Supérieur de TenneT TSO B.V., né le 21 juin 1957 à Salisbury, Zimbabwe, dont l'adresse professionnelle est située au 310, Utrechtseweg, 6812 AR Arnhem, Bays-Bas, est nommé représentant permanent de l'Administrateur de Classe G;

(h) M. Thomas Karall, Directeur Général, né le 30 novembre 1961 à Vienne, Autriche, dont l'adresse professionnelle est située au 19, Wagramer Strasse, IZD-Tower, 1220 Vienne, Autriche, est nommé Administrateur de Classe H;

(i) M. Thomas Tillwicks, Ingénieur Electricité Qualifié, né le 20 mai 1952 à Guggisberg, Belgique, dont l'adresse est située au 15, Paradiesstrasse, CH-4654 Lostorf, Suisse, est nommé Administrateur de Classe I;

(j) M. Milan Jevšenak, Cadre Supérieur de Elektro – Slovenija d.o.o., né le 8 janvier 1953 à Ljubljana, Slovénie, dont l'adresse professionnelle est située à Dimiceva, Ilica 10, 1000 Ljubljana, Slovénie, est nommé Administrateur de Classe J;

(k) M. Aristidis Tassoulis, Directeur Exécutif de la division d'exploitation et de sécurité du système dans Hellenic Transmission System Operator S.A., né le 8 octobre 1951 à Athènes, Grèce, dont l'adresse professionnelle est située à Kastoros 72 Street, Piraeus, 185 45 Grèce, est nommé Administrateur de Classe K;

(l) M. Luigi De Francisci, Chef de Département de Normalisation d'Affaires dans Terna – Rete Elettrica Nazionale Società per Azioni, né le 30 décembre 1956 à Palerme, Italie, dont l'adresse professionnelle est située au 70, Viale Egidio Galbani, Rome 00156, Italie, est nommé Administrateur de Classe L.

Huitième résolution

L'Assemblée DECIDE d'autoriser tout administrateur de la Société et/ou tout employé de la Société et/ou tout employé de Loyens & Loeff Luxembourg, agissant individuellement, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de la mention appropriée en ce qui concerne la nomination décrite ci-dessus auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et d'exécuter, délivrer et effectuer tous les documents nécessaires ou utiles à un tel but.

Clôture de l'assemblée

Les résolutions antérieures ont été prises séparément et unanimement.

Etant donné que plus d'autres points ne sont à l'ordre du jour et que personne d'autre ne demande la parole, l'Assemblée est clôturée par le Président.

Estimation des frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué environ à cinq mille cent euros (€ 5.100,-).

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'Assemblée et aux membres du Bureau, chacun et tous connus du notaire instrumentant, ces derniers ont signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Joswig, Valentin, Meeuwis, Karall, Tillwicks, Jevšenak, Antonopoulos, De Francisci, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13723. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010170201/1490.

(100197416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

RS-IC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006009/10.

(110005660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Salon Le Coiffeur Bettina JUENGELS et Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9416 Vianden, 2C, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 100.508.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011006012/10.

(110006211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Isolation Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.
R.C.S. Luxembourg B 128.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 13 janvier 2011.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011008809/14.

(110008459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Immobilière Hock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 103.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 janvier 2011.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011008807/14.

(110008454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Inteclux Software Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 92.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 janvier 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011008811/14.

(110008457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

LinguaLux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 121.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 13 janvier 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011008814/14.

(110008465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Les Bovins du Nord (Nordvieh) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, Burgplatz.

R.C.S. Luxembourg B 94.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 janvier 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011008822/14.

(110008433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

LMH-Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 janvier 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011008823/14.

(110008427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Lux Autoland, Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 17, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 112.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 janvier 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011008824/14.

(110008471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

**Général Service Investissement S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Général Service Investissement S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 66.630.

L'an deux mille dix, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «GENERAL SERVICE INVESTISSEMENT S.A.», une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 66.630, issue d'un acte de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 13 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 914 du 17 décembre 1998 et dont les statuts ont été modifiés lors de la conversion du capital en euro en date du 19 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 416 du 7 juin 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

2.- Modification de la dénomination sociale de la société en GENERAL SERVICE INVESTISSEMENT S.A.-SPF et modification de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Modification de l'article 17 des statuts.

4.- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi du 25 août 2006.

5.- Démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007. Ainsi l'assemblée générale décide de modifier l'article quatre (4) des statuts de la Société, relatif à son objet social, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en «GENERAL SERVICE INVESTISSEMENT S.A.- SPF» et de modifier en conséquence l'article UN (1) des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. «Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «GENERAL SERVICE INVESTISSEMENT S.A. -SPF».»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article dix-sept (17) des statuts comme suit:

Art. 17. «La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que les modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de mettre à jour les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En conséquence, le premier alinéa de l'article six (6), et l'article dix (10) des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 6. (Premier alinéa). «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 10. «La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de son mandat d'Administrateur.

L'Assemblée Générale lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Cornélia METTLEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg comme Administrateur, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, C. DETREMBLEUR, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14600. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010168605/105.

(100195662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Luxmat A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 janvier 2011.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011008825/14.

(110008474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

M-Décor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 11, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 janvier 2011.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011008826/14.

(110008476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Menuiserie B. Peters, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 1, Zone Industrielle In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 102.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 janvier 2011.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011008830/14.

(110008504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.
